



République du Burundi

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme

Stratégie Nationale de l'Eau 2011-2020

AVRIL 2012

TABLE DES MATIERES

1 Contexte et justification	2
1.1 Contexte	2
1.1.1 Politique Nationale de l'Eau	2
1.1.2 Vision 2025, CSLP et OMD	2
1.2 Justification et objectifs de la Stratégie Nationale de l'Eau	3
1.3 Processus d'élaboration de la stratégie	4
2 Aperçu du secteur de l'eau au Burundi	6
2.1 Le secteur de l'eau - champ d'application de la stratégie	6
2.2 Politique du Gouvernement pour le secteur de l'eau	6
2.2.1 Vision et objectifs	6
2.2.2 Principes directeurs de la Politique Nationale de l'Eau	6
2.2.3 Axes stratégiques de la Politique Nationale de l'Eau	8
2.3 Evolution des réalisations - état de la situation	8
2.4 Programmes du secteur	9
2.5 Financement du secteur	10
2.5.1 Evolution des investissements 2005 - 2011	10
2.5.2 Sources de financement 2005 - 2011	11
2.6 Atouts et défis pour l'atteinte des objectifs	14
3 Projections financières 2012 -2020	16
3.1 Paramètres pour les projections financières	16
3.2 Financements existants par des PTF	16
3.3 Projections de financements	17
3.3.1 Période 2012 - 2015 : Scénario de base	17
3.3.2 Période 2012 - 2015 : Scénario de croissance accélérée	18
3.3.3 Période 2016- 2020	19
3.3.4 Période 2012-2020 : Scénario moyen	19
4 Plan-cadre 2011 - 2020	20
4.1 Elaboration du plan-cadre	20
4.2 Approches stratégiques envisagées pour le secteur	20
4.2.1 Bonne gouvernance du secteur	20
4.2.2 Introduction et mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau	21
4.2.3 Amélioration des services d'eau potable et d'assainissement de base	23
4.2.4 Développement socio-économique et préservation de l'environnement	24
4.2.5 Gestion des eaux transfrontalières	25
4.2.6 Renforcement de la planification et du financement du secteur	25
4.2.7 Renforcement des capacités professionnelles	27
4.3 Phases de mise en œuvre du Plan-cadre	27
4.4 Critères et hypothèses pour le phasage des interventions	28
4.5 Phasage des interventions envisagées dans le plan-cadre	29
4.5.1 Interventions envisagées pour la Phase 2011 - 2012	29

4.5.2 Interventions envisagées pour la Phase 2013 - 2015	30
4.5.3 Interventions envisagées pour la Phase 2016 - 2020	31
4.5.4 Recapitulatif des investissements envisagés 2011 - 2020	33
5 Résultat de la mise en œuvre de la stratégie sur le secteur et sur l'atteinte des OMD.....	35
6 Gestion de la mise en œuvre de la stratégie.....	37
6.1 Cadre organique de pilotage	37
6.1.1 Comité National de Coordination du secteur Eau	37
6.1.2 Groupe Sectoriel Eau et Assainissement	37
6.1.3 Comité Technique de Suivi	38
6.1.4 Unites de planification sectorielles	38
6.2 Approche de gestion	39
6.2.1 Utilisation de l'approche « Gestion axée sur Les résultats » (GAR)	39
6.2.2 Programmation et budgétisation	39
6.2.3 Rôle des plans d'activités	41
6.3 Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du plan-cadre.....	41

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Plan cadre 2011 - 2020
----------	------------------------

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Carte du Burundi	1
Graphique 2 - Comparaison de l'évolution des financements par source.....	13
Graphique 3 - Evolution des principales composantes de la croissance économique.....	16
Graphique 4 - Projections des financements 2012 – 2020	19
Graphique 5 - Les trois phases de la mise en œuvre du plan-cadre jusqu'à 2020.....	28
Graphique 6 - Cycle de planification, de programmation et de budgétisation.....	40

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 - Rapport entre politique, stratégie et plans opérationnels	4
Encadré 2 - Principes directeurs régissant le secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi.....	6
Encadré 3 – Synthèse des approches stratégiques pour améliorer la gouvernance du secteur de l'eau.....	20
Encadré 4 - Synthèse des approches stratégiques au niveau de la GIRE	21
Encadré 5 - Synthèse des approches stratégiques pour améliorer les services AEPA	23
Encadré 6 - Synthèse des approches stratégiques pour le renforcement de la planification.....	25
Encadré 7 - Indicateurs de performance.....	42

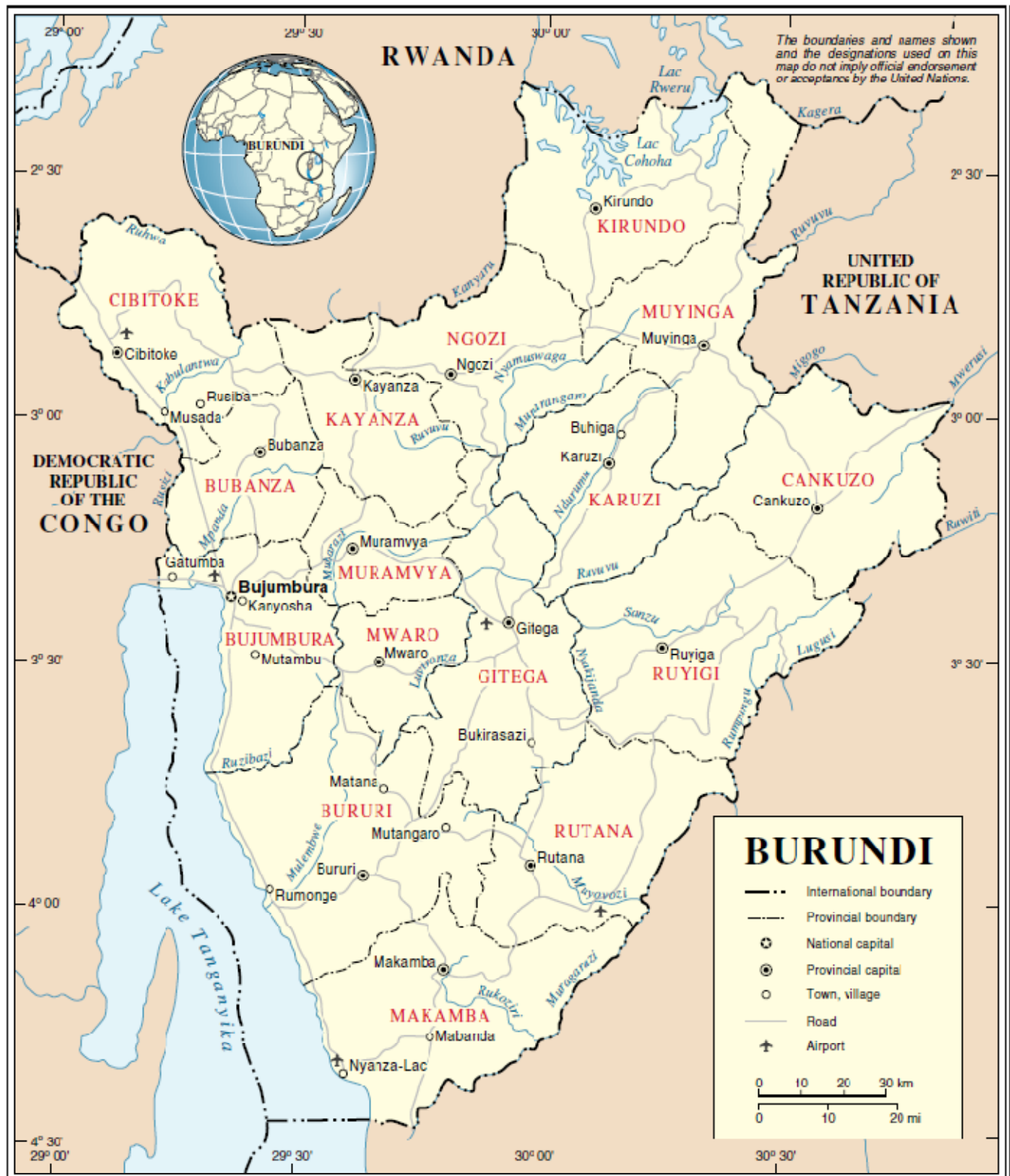
LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Evolution des taux de couverture en eau potable et en assainissement de base	8
Tableau 2 - Comparaison des prévisions et des réalisations 2005 – 2011.....	11
Tableau 3 - Financement du secteur AEPA 2005 - 2011 par source	17
Tableau 4 - Financements existants par des PTF	17
Tableau 5 - Scénario de base - projection des financements 2012-2015	18
Tableau 6 - Scénario de croissance accélérée - projection des financements 2012-2015.....	22
Tableau 7 - Rappel des projections de fonds pour la mise en oeuvre du Plan-cadre	33
Tableau 8 - Programme d'investissement d'infrastructures AEPA 2011-2012	29
Tableau 9 - Programme d'investissement d'infrastructures AEPA 2013-2015	31
Tableau 10 - Phase 3 - Programme d'investissement d'infrastructures AEPA	33
Tableau 11 - Programme d'investissements infrastructures AEP et assainissement de base	33
Tableau 12 - Récapitulatif des investissements par axe envisagés 2011 - 2020	34
Tableau 13 - Evolution de l'effectif de la population	35
Tableau 14 - Estimations des résultats sur la couverture en eau potable en milieu urbain	35
Tableau 15 – Estimation des résultats sur la couverture en assainissement de base en milieu urbain	35
Tableau 16 – Estimation des résultats sur la couverture en eau potable en milieu rural	35
Tableau 17 – Estimation des résultats sur la couverture en assainissement de base en milieu rural	36

ABREVIATIONS UTILISEES

ACR	Agence de Contrôle et de Régulation
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et en Assainissement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BIF	Franc Burundais
CCC	Communication pour le changement de comportement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNCE	Comité National de Coordination du Secteur Eau
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CSO2	Country Status Overview Second Edition
CTS	Comité Technique de Suivi
DGHER	Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales
DSS	Decision Support System
EAC	East African Community
EP	Eau potable
EPA	Eau potable et Assainissement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FONIC	Fonds National d'Investissements Communaux
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIRE	Gestion Intégrée de Ressources en Eau
GIZ	Coopération Technique Allemande
GTR	Groupe de Travail sur la Réforme sectorielle
GSEA	Groupe Sectoriel Eau et Assainissement
Gvt	Gouvernement
IEC	Information, Education et Communication
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
INEA	Inventaire National Eau et Assainissement
IPPTE	Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
KfW	Coopération Financière Allemande (KfW Entwicklungsbank)
MEEATU	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MEM	Ministère de l'Energie et des Mines
MEBS	Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MinFin	Ministère des Finances
MPDC	Ministère du Plan et du Développement Communal
MSPLS	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
MSNDPHG	Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNEau	Politique Nationale de l'Eau
PNHAB	Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement de Base
PROSECEAU	Programme Sectoriel Eau
PPP	Partenariat Public Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCE	Régie Communale de l'Eau
REGIDESO	Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité
SCEP	Système de collecte des eaux pluviales
SETEMU	Services Techniques Municipaux
SNEau	Stratégie Nationale de l'Eau
TPS	Techniciens de Promotion de la Santé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPS	Unité de Planification Sectorielle
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
USAID	United States Agency for International Development

Graphique 1 – Carte du Burundi



1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 CONTEXTE

1.1.1 POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

1. Les efforts du Gouvernement du Burundi dans la réforme et le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement menés au cours de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement ont été bloqués par la crise socio-politique de 1993. Depuis 2007, le Gouvernement du Burundi a repris la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement afin de réagir aux grands défis de développement du secteur, notamment la gestion efficace des ressources en eau et la pérennisation des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. C'est ainsi qu'une nouvelle Politique Nationale de l'Eau¹, PNEau, a été élaborée et adoptée pour donner des orientations politiques pour toute activité dans le secteur de l'eau.
2. Le document de la PNEau dresse la situation des ressources en eau et présente la vision, les principes, et les objectifs stratégiques pour le secteur, tels que définis par le Gouvernement. Dans sa troisième partie, ce document présente également un premier aperçu des nécessités quant à la mise en œuvre de ces orientations. Il soulève notamment (i) les besoins de mettre en place un cadre institutionnel approprié, (ii) la nécessité d'une feuille de route et d'un plan d'actions et finalement (iii) les nécessités et modalités d'un système de suivi et d'évaluation pour la gestion de la mise en œuvre de la PNEau.

1.1.2 VISION 2025, CSLP ET OMD

3. La PNEau est comprise dans des cadres stratégiques plus vastes du pays, notamment la Vision 2025, le cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
4. La Vision 2025 compte impulser le développement du pays à tous les niveaux, socio-économique, culturel, environnemental et technologique. Au niveau du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, une volonté manifeste du Gouvernement est exprimée pour le développement des secteurs d'infrastructures et de production dans le but notamment d'atteindre les OMD ainsi que les objectifs exprimés à travers les 8 piliers de la Vision 2025.
5. Malgré l'existence de la PNEau et d'autres politiques et stratégies du Gouvernement d'impulser le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, l'accès de la population aux services d'eau potable et d'assainissement de base reste faible. Sur base de l'Inventaire National Eau et Assainissement (INEA) effectué en 2007, le taux de couverture en eau potable dans le milieu rural a été estimé à 50 pourcent, pendant que l'accès à l'assainissement de base dans le même milieu se limite en moyenne à 35 pourcent seulement². Dans la ville de Bujumbura, selon l'inventaire mené en 2009, le taux de couverture en eau potable était de 83% et celui d'assainissement de base à 34%.
6. Cette situation paraît aussi problématique par rapport à l'engagement du Burundi pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui veulent qu'à l'horizon 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base adéquats soit réduit de moitié. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que :

¹ L'ancienne Politique Nationale de l'Eau a été élaborée en 2001 mais elle n'a pas été appliquée.

² INEA Atlas 2007

- pour l'eau potable, le taux de couverture nationale passe à 81% ;
- pour l'assainissement de base, le taux de couverture nationale passe à 71%.

7. D'après les études les plus récentes, pour atteindre les OMD, au niveau du coût, il faudrait mobiliser encore 454 millions USD, dont 284 millions d'USD pour l'eau potable et 170 millions d'USD pour l'assainissement³. Il importe de signaler qu'actuellement, pour la période 2011 - 2015, le Gouvernement compte sur un volume de financements d'environ 65,6 millions USD accordés au secteur par les principaux PTF (financements acquis et en cours de négociation). Actuellement (moyenne 2010/2011) les fonds propres du pays investis s'élèvent à l'équivalent d'environ 11 millions d'USD par an.⁴

1.2 JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE L'EAU

8. L'eau étant un des facteurs clés par rapport aux grands défis des OMD et aux autres objectifs de développement socio-économique du pays, le Gouvernement souligne la nécessité de disposer d'une stratégie particulière et détaillée pour ce secteur qui permettra une approche ordonnée et focalisée pour impulser ce développement.
9. La nécessité d'élaborer une stratégie s'explique aussi par le fait qu'alors que la PNEau consiste en un raisonnement qui plutôt privilégie la relation vision – objectifs – axes d'intervention seulement, il est indispensable de l'accompagner par une réflexion qui se base plutôt sur les ressources disponibles comme facteurs déterminants pour sa mise en œuvre. En d'autres mots : la Politique définit les objectifs et la Stratégie indique le « comment » pour les atteindre.
10. Alors que la Politique n'est pas limitée dans le temps, la présente stratégie est bâtie pour une période de 10 ans (2011-2020).
11. La Stratégie Nationale de l'Eau, SNEau, vise l'atteinte de l'objectif global de la PNEau qui est de «garantir de façon durable la couverture des besoins en eau de tous les usagers par un développement harmonieux des ressources en eaux nationales».
12. Elle a comme objectifs spécifiques de :
- permettre au Gouvernement de poursuivre un développement ordonné du secteur de l'eau et de l'assainissement de base, axé vers l'atteinte des objectifs de développement du pays ;
 - permettre aux citoyens de comprendre l'approche choisie pour faire face aux défis actuels et futurs du secteur ;
 - aider le Gouvernement dans sa tâche de mobiliser et de programmer des ressources nécessaires afin de réaliser des programmes et des projets sectoriels ;
 - servir l'administration comme cadre de référence pour établir, mettre en œuvre et suivre leurs plans d'actions sous-sectoriels ;
 - permettre aux partenaires techniques et financiers (PTF) de s'inscrire d'une façon systématique et cohérente dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau.
13. La stratégie contient un certain nombre d'approches innovatrices - tant aux niveaux techniques qu'organisationnels et financiers - qui vont faciliter l'atteinte des objectifs tels que définis par la PNEau. Elle porte sur la définition des résultats concrets et cohérents à réaliser selon une logique séquentielle et temporelle tout en respectant la disponibilité des ressources financières et leur évolution future probable. En

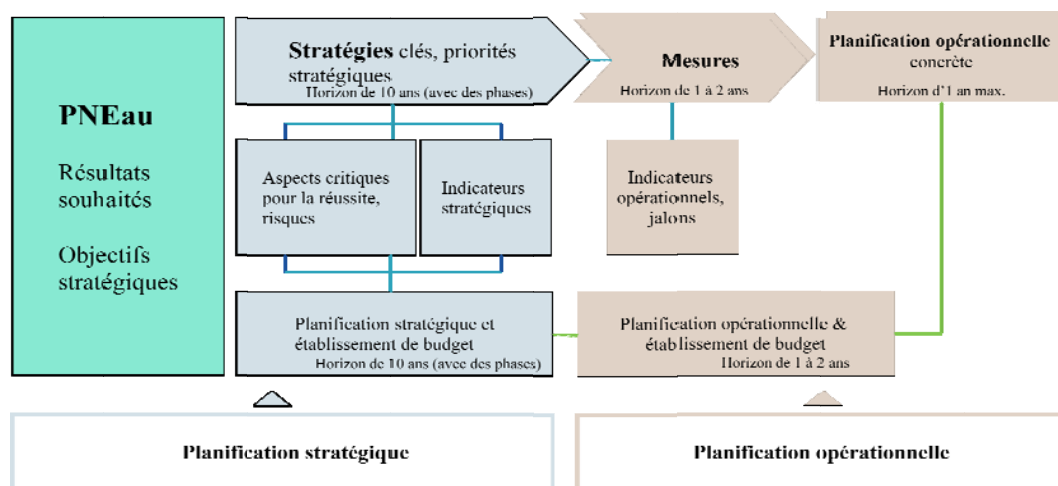
³ MEM/DGHER/SCET-Tunisie : Etude sectorielle en vue de l'élaboration d'un programme national d'alimentation en eau potable et assainissement à l'horizon 2015 ; décembre 2010.

⁴ Pour plus de détails sur les financements voir chapitre 3.3.1

outre, quant à la mise en œuvre de la PNEau, la stratégie définit la responsabilité des différents acteurs clés et fixe le cadre institutionnel et organisationnel pour le pilotage du processus. La stratégie se traduira au niveau opérationnel en des plans d'actions par domaines et par période.

14. Le schéma qui suit résume en grandes lignes les particularités et le rapport entre la PNEau, la présente stratégie et les plans d'activités à caractère opérationnel.

Encadré 1 - Rapport entre politique, stratégie et plans opérationnels



15. Etant un document de référence pour le secteur de l'eau et de l'assainissement de base, la stratégie se veut inclusive et globale. Dans cette optique, en plus de la Politique Nationale de l'Eau, elle prend en compte les programmes et activités des diverses politiques et stratégies sous-sectorielles relatives à l'eau et à l'assainissement déjà existantes tels que (i) le plan d'actions stratégiques pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE), (ii) la politique nationale d'hygiène et d'assainissement de base (PNHAB), (iii) la politique nationale de décentralisation. La stratégie a été élaborée sur base d'une actualisation de ces plans et documents de référence en regroupant les actions selon les axes retenus dans la PNEau et réalisables pendant la période concernée par la stratégie elle-même.

1.3 PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

16. La stratégie a été élaborée, dans un processus inclusif et participatif, par un groupe de cadres techniciens du secteur de l'eau et de l'assainissement, le «Groupe Technique Stratégie Nationale de l'Eau», issus des principaux acteurs du secteur et de la société civile. Ce groupe a été mis en place par le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme après concertation avec les autres Ministres acteurs dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau. Le Groupe Technique a été assisté par un consultant international, expert en formulation de politiques et de stratégies, et un consultant national qui lui a apporté son expertise dans les projections financières de la Stratégie.
17. Un comité de pilotage composé de hauts cadres du pays, mis en place par la même autorité et suivant la même procédure que le Groupe Technique, a assuré le pilotage du processus de l'élaboration de la stratégie.
18. Des séances de travail et ateliers d'analyse et de validation de la stratégie ont été organisés à différentes étapes du processus (atelier de Gitega du mois d'avril 2011 sur l'ébauche du plan-cadre ; atelier d'échange avec les associations et ONG intervenant dans le secteur ; atelier de priorisation des interventions du mois de mai

2011 ; atelier d'analyse du document final du 26 juillet 2011). Le GSEA a suivi régulièrement l'élaboration de la Stratégie au cours de ses réunions mensuelles.

19. La stratégie a été élaborée selon l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) qui vise à mettre l'accent sur l'amélioration de la performance exprimée par des résultats souhaités et non sur la réalisation de certaines activités de développement seulement. Avec l'utilisation de la GAR, le Gouvernement veut aussi faire en sorte que la stratégie et les programmations budgétaires soient plus étroitement liées et ceci sur une base plutôt pluriannuelle (CDMT, PIP) qu'annuelle seulement.
20. L'élaboration de la stratégie a connu trois étapes principales qui d'ailleurs correspondent aux parties maitresses du présent document : (i) l'établissement d'un "Plan-cadre", contenant les principales interventions prévues pour la période 2011 - 2020; (ii) l'élaboration d'un certain nombre d'approches innovatrices, qui vont permettre l'atteinte des résultats et (iii) une priorisation des interventions par phase pour prendre en compte les ressources financières projetées pour les années à venir.
21. L'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Eau a bénéficié de l'appui technique et financier du Programme Sectoriel Eau, ProSecEAU, financé par la République Fédérale d'Allemagne.

2 APERÇU DU SECTEUR DE L'EAU AU BURUNDI

2.1 LE SECTEUR DE L'EAU - CHAMP D'APPLICATION DE LA STRATEGIE

22. Au Burundi le secteur de l'eau au sens large du terme, est défini comme l'ensemble des sous-secteurs utilisateurs des ressources en eau ainsi que toute activité au niveau de la gestion de ces mêmes ressources ayant pour objectif de les protéger et d'assurer leur disponibilité pour des générations actuelles et futures.
23. Par rapport aux secteurs de développement socio-économique utilisateurs des ressources en eau (agriculture, hydroélectricité, transport, tourisme...), objet de l'axe 4 de la PNEau, qui sont/seront dotés de leurs stratégies spécifiques, la Stratégie Nationale de l'Eau a déterminé leur interface avec le secteur de l'eau afin d'éviter que ce dernier n'interfère dans leurs stratégies et interventions propres. L'interface est constituée par l'échange de données sur les ressources en eau. Ainsi, la SNEau prévoit de mettre à la disposition de ces secteurs, les données sur les ressources en eau dont ils peuvent avoir besoin pour leur développement. Elle veut, en plus, assurer que l'usage dont ils font de l'eau respecte les principes de la GIRE.
24. En ce qui concerne l'assainissement de base, qui classiquement couvre le milieu domestique dans son ensemble, la présente stratégie ne traite que la partie liée directement à l'usage de l'eau, c.a.d. l'évacuation et traitement des excréta humains et des eaux usées. Les autres domaines de l'assainissement seront couverts par les politiques spécifiques d'assainissement.

2.2 POLITIQUE DU GOUVERNEMENT POUR LE SECTEUR DE L'EAU

2.2.1 VISION ET OBJECTIFS

25. La vision du Gouvernement du Burundi pour le secteur de l'eau et de l'assainissement de base, telle que définie dans la PNEau est un « état où l'eau est disponible en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et utilisée de manière efficiente et équitable pour un développement socio-économique durable sans compromettre l'environnement ».
26. Dans l'esprit de cette vision, l'objectif global de la PNEau est de « garantir de façon durable la couverture des besoins en eau de tous les usagers par un développement harmonieux des ressources en eaux nationales ».
27. Pour réaliser cet objectif, la PNEau s'est fixé des objectifs spécifiques qui visent essentiellement (i) l'amélioration du cadre législatif et institutionnel du secteur, (ii) l'introduction et la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, (iii) l'amélioration et la durabilité de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, (iv) la protection des ressources en eaux, (v) la disponibilité des moyens et des outils de gestion des ressources en eau et (vi) la maximisation de la contribution de l'eau dans la croissance économique.

2.2.2 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

28. Le Gouvernement veut que les actions à entreprendre dans le cadre du développement du secteur soient guidées par des principes directeurs. Ces principes doivent servir de fondement à des programmes d'activités des différentes administrations sous-sectorielles pour atteindre les objectifs fixés et aboutir aux résultats escomptés. Les 10 principes définis pour le secteur eau orientent les acteurs du secteur de l'eau dans la gestion, la protection, la conservation et l'utilisation des ressources en eau. Ils sont classés en trois catégories de concepts : (i) les concepts de la gestion des ressources, (ii) les concepts de la bonne gouvernance et (iii) les concepts environnementaux. Ils s'inspirent des principes de Dublin et d'autres principes internationalement reconnus pour la gestion et l'utilisation des ressources en eau et adaptés au contexte burundais.

Concepts de la gestion des ressources

1. Principe de reconnaître la valeur économique de l'eau :

L'eau est un bien économique. La mise en valeur des ressources en eau contribue significativement à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social du pays. La reconnaissance de la valeur économique de l'eau se traduit par l'application du principe «Préleveur-Payeur».

2. Principe de subsidiarité :

L'Etat transfère une partie de ses compétences notamment en matière d'approvisionnement en eau potable à des structures décentralisées telles que les collectivités locales. Celles-ci définissent les grandes orientations du service public d'eau potable avec l'assistance des services techniques déconcentrés. Elles prennent les décisions relatives au développement du service, aux investissements à réaliser et au mode d'exploitation des infrastructures. Les structures auxquelles l'Etat transfère ses compétences peuvent faire recours à des opérateurs privés pour l'exécution de certaines activités. Les interventions de ces derniers peuvent se faire également dans la mobilisation des financements et dans l'exploitation des infrastructures d'eau potable à travers des contrats appropriés. De son côté, l'Etat crée les conditions cadres favorables aux interventions du secteur privé.

3. Principe de la participation de la femme :

La femme participe dans la prise de décisions à tous les niveaux et doit être impliquée dans les activités de protection et de mise en valeur des ressources en eau et dans la gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

Concepts de la bonne gouvernance

4. Principe de solidarité :

La population est au centre de toutes les actions à entreprendre dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau. Des mesures doivent être prises pour permettre aux pauvres et autres groupes vulnérables d'avoir accès au service d'eau et d'assainissement à un prix abordable. Ces mesures comprennent notamment la répartition des charges récurrentes du service d'eau sur le tarif à travers un système de solidarité entre les différentes couches de la population en fonction de leur capacité financière.

5. Principe de coopération régionale et internationale dans la gestion des ressources en eau :

L'usage que les pays font des eaux partagées peut avoir des incidences sur sa disponibilité et sur sa valorisation en amont et en aval. De ce fait, la coopération régionale et internationale est essentielle au développement durable des bassins partagés.

6. Principe de bonne gouvernance du secteur de l'eau :

Dans le souci d'assurer une bonne gestion du secteur de l'eau qui vise l'équité, l'efficacité et la durabilité de la ressource, les institutions travaillent d'une manière transparente et ont le devoir de rendre compte. Les fonctions de réglementation sont séparées de celles de régulation et de celles de prestation de services et d'utilisation de l'eau. Une bonne clarification des rôles des différentes institutions est faite pour éviter d'éventuels chevauchements ou dilutions de responsabilités. Les institutions en charge de la régulation et celles qui assurent la prestation des services d'eau jouissent d'une large autonomie dans leur fonctionnement.

7. Principe de pérennisation des services d'eau :

Les mesures appropriées doivent être prises à tous les niveaux pour assurer une gestion efficiente des ressources et des infrastructures et réduire les charges des services d'eau. Dans ce cadre, la planification des investissements et la mise en œuvre des projets d'eau doivent être guidées par une demande exprimée par les bénéficiaires. En milieu urbain, l'approvisionnement en eau potable sera facturé au tarif plein pour permettre progressivement le recouvrement intégral des coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures ainsi que la constitution de capital. En milieu rural, le tarif doit permettre de couvrir au moins les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures.

8. Principe de participation des acteurs du secteur de l'eau :

Selon ce principe, le développement et la gestion de l'eau doivent être basés sur une approche participative, intégrant les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux.

9. Principe d'approche programme :

La planification, le financement et la réalisation des investissements dans le secteur de l'eau potable doivent évoluer vers l'application de l'approche programme. Cette approche met en avant le développement d'un secteur dans son entièreté. Elle permet d'avoir une vue d'ensemble des besoins et des flux financiers dans le secteur. Elle doit tenir compte, particulièrement dans le milieu rural, des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC). L'approche programme renforce la transparence dans le circuit des dépenses et peut permettre d'augmenter les financements du secteur. Elle permet d'harmoniser les procédures et de mieux mesurer l'impact des investissements réalisés

Concepts environnementaux

10. Principe de responsabilité :

Le principe de responsabilité vise à éviter le gaspillage et les activités potentiellement néfastes aux ressources en eau. Même en cas de doute, des mesures visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles sur l'intégrité des ressources en eau doivent être adoptées. Ce principe vise également, en cas de dommages causés à l'environnement, à mettre en place des mécanismes de réparation de ces dommages soit par l'indemnisation des victimes, soit par des mesures de réparation en nature. Dans un bassin hydrographique, les différentes utilisations de l'eau sont considérées ensemble et chaque utilisation tient compte de ses effets sur les autres. La responsabilité impose aux usagers et aux pouvoirs publics un certain nombre de devoirs vis-à-vis de la ressource. Elle se traduit notamment par l'application du principe «Pollueur-Payeur».

Source: Projet de Code de l'Eau

2.2.3 AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

29. Le Gouvernement veut opérationnaliser sa vision politique à travers sept axes stratégiques adoptés dans la Politique Nationale de l'Eau, qui visent :
- la création d'un environnement favorable pour une bonne gouvernance du secteur ;
 - l'introduction et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ;
 - l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement de base ;
 - la valorisation de l'eau pour le développement socio-économique et pour la préservation de l'environnement et la gestion des catastrophes liés à l'eau ;
 - la gestion des eaux transfrontalières ;
 - le renforcement de la planification et du financement du secteur ;
 - le renforcement des capacités professionnelles dans le domaine de l'eau.

2.3 EVOLUTION DES REALISATIONS - ETAT DE LA SITUATION

30. Les résultats atteints grâce aux investissements réalisés au cours de la Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement (fin en 1990) se sont détériorés au cours des années qui ont suivi dû à la crise sociopolitique de 1993 comme le montre le tableau 1 ci-après.
31. Suite aux efforts consentis en termes d'investissements, la tendance s'inverse dans l'AEP au moins dans le milieu rural depuis l'année 2005 mais les résultats ne sont pas encore significatifs.
32. En ce qui concerne l'assainissement, la situation est déplorable. En effet, suite aussi aux effets de la crise, le taux de couverture est passé de 44% en 1990 à 35% en milieu rural en 2007 et de 43% à 34% en milieu urbain de 1990 à 2009⁵.

D'importants investissements sont actuellement en cours de réalisation, particulièrement dans le sous-secteur de l'eau potable. Ainsi, au cours de l'année 2010, en milieu rural, 4.392 sources ont été aménagées, 75 réseaux d'AEP et 67 puits et forages ont été réalisés tandis qu'en milieu urbain, des réservoirs d'un volume de 5.000 m3 ont été construits, 4 sources ont été réhabilitées, 26 adductions ont été réalisées et 2 stations de pompages ont été construites et équipées. Des améliorations conséquentes dans la desserte en eau devraient être observées dans les prochaines années.

Tableau 1 - Evolution des taux de couverture en eau potable

	1990	1995	2000	2005	2009
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	97%	93%	89%	85%	83%
Taux de couverture en eau potable en milieu rural	58%	50%	42%	46%	55%

Source : Rapport CSO2 Burundi

⁵ Données tirées du projet de CSLP II et de l'INEA urbain 2009.

2.4 PROGRAMMES DU SECTEUR

33. Depuis la reprise de la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement en 2007, le Gouvernement a commencé à mettre en place plusieurs programmes et projets.
34. Dans le domaine de la réforme et de renforcement des capacités, le Programme Sectoriel Eau (PROSECEAU) est entrain de mener et/ou de collaborer dans des actions de réforme du cadre politique, législatif et institutionnel du secteur (Politique Nationale de l'Eau, Stratégie Nationale de l'Eau, Code de l'Eau) et de renforcer les capacités des ministères (MEM et MEEATU) et institutions étatiques du secteur (REGIDESO, DGHHER, SETEMU, IGEBU).
35. Dans le sous-secteur de l'eau potable, le Programme Sectoriel Eau (financement KfW) est en train de réaliser des infrastructures d'alimentation en eau potable dans les centres urbains de Bubanza, Cankuzo, Gitega, Rutana et Ruyigi et dans le milieu rural des province de Cankuzo, Kirundo, Rutana et Ruyigi.
36. Un projet de construction des ouvrages d'alimentation en eau potable (financement BM) de la ville de Bujumbura est en cours tandis qu'un projet similaire (financement BAD) a permis de réhabiliter des ouvrages d'AEP dans le milieu rural des provinces de Bururi, Gitega, Muramvya, Kayanza et dans quelques quartiers périphériques de la ville de Bujumbura. Un nouveau projet à démarrer en 2012 (financement BAD) va renforcer l'AEPA des villes de Kayanza, Muyinga et Ngozi. Dans ce sous-secteur, l'UNICEF apporte un soutien financier important dans la réalisation d'infrastructures d'eau potable à travers le Projet Eau et Assainissement et des ONG et autres associations locales. Un projet qui bénéficie d'un apport financier de l'USAID va démarrer la construction d'ouvrages d'AEP des villages de Rukaramu, Kinyinya et Gatumba. Le FIDA réalise également un programme de renforcement des AEP du milieu rural.
37. Le Gouvernement du Burundi, sur les fonds IPSTE, est en train de conduire un programme d'eau potable en deux volets : le premier, financé conjointement avec la REGIDESO réalise des infrastructures de renforcement des systèmes d'AEP de Maramvya et du centre urbain de Muramvya et le deuxième, qui va être réalisé avec les bénéficiaires à travers les travaux de développement communautaires, va construire des ouvrages d'AEP (réseaux et sources aménagées) des villages et du milieu rural dans différentes communes du pays.
38. La REGIDESO quant à elle, sur son budget propre, réalise des infrastructures de renforcement des systèmes d'AEP des centres urbains qu'elle gère.
39. Des ONG, locales et internationales, notamment le CICR, la Croix Rouge du Burundi, le World Vision participent aussi au développement du sous-secteur de l'eau potable.
40. Dans le sous-secteur de l'assainissement de base, le PROSECEAU est entrain de réaliser des ouvrages d'assainissement du centre urbain de Gitega (financement KfW). Le Fonds Mondial pour l'Environnement, à travers l'Autorité du Lac Tanganyika, finance la réalisation d'un réseau d'égouts pour l'assainissement de la commune urbaine de Buyenzi. L'UNICEF apporte son appui financier dans la construction de latrines en milieu rural notamment dans les écoles primaires, à travers le Projet Eau et Assainissement et certaines ONG.
41. Par rapport à la GIRE, le Programme Sectoriel Eau appuie l'IGEBU dans son programme de recherche sur le potentiel en eau souterraine et de réhabilitation du réseau d'observation et de collecte de données hydrologiques. En ce qui concerne la protection des ressources en eau, le Gouvernement du Burundi, sur son budget propre, est en train de conduire un programme d'aménagement des bassins versants qui, à travers le reboisement et le creusement de fossés antiérosifs devrait avoir des impacts positifs sur la qualité et la quantité de l'eau souterraine.

2.5 FINANCEMENT DU SECTEUR

2.5.1 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS 2005 - 2011

42. La mise en œuvre des programmes et des projets cités ci-avant a engagé des investissements importants. Après des années caractérisées par de faibles réalisations en termes d'investissements dans le secteur (moyenne 2005-2007 = 6,2 millions USD/an), la situation a commencé à s'améliorer sensiblement à partir de l'année 2008 (13,6 millions USD/an) pour atteindre un niveau particulièrement remarquable en 2010 (54,4 millions USD/an). Pour l'année 2011, un montant de 43 millions d'USD d'investissement est programmé dans le secteur. L'importante croissance des investissements à partir de l'année 2008 s'explique en grande partie par la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds en mai 2007 dont les résultats se sont manifestés à travers la signature de nouvelles conventions de financement externes comme celles de la BM, de la KFW, de la GIZ, de la BAD, du FIDA et de l'UNICEF.
43. En outre, la reprise des réformes dans le secteur (INEA Atlas 2007 ; élaboration de la Politique Nationale de l'Eau 2009 ; introduction de nouveaux mécanismes de financements internes comme les fonds IPTE) a aussi facilité des engagements financiers des différents intervenants. Au total, entre 2005 et 2011 un montant global de 163,9 millions d'USD a été programmé, soit une moyenne de 23,4 millions USD par an.
44. Les investissements réellement réalisés n'ont malheureusement pas pu suivre le même rythme que ceux programmés. Pour les 7 ans ci-avant considérés, ils totalisent un montant d'environ 126,8 millions d'USD seulement, soit en moyenne de 18,1 millions USD par an. Le taux d'exécution pour la période de 2005 à 2011 était donc autour de 77 pourcent. Il faut souligner que les taux d'exécution ont été faibles suite d'abord, (i) aux allocations programmées par le Gouvernement mais non disponibles pour certaines années de la période considérée et ensuite (ii) aux faibles financements accordés au secteur entre 2005-2008.
45. Pour l'année 2009, le taux d'exécution du budget des fonds propres (budget du Gouvernement et des institutions nationales) a été très bas suite aux difficultés liées au démarrage de la mise en route du nouveau code des marchés publics. Du côté des bailleurs, les prévisions de certains budgets ont été faites avec une visibilité relativement faible si bien que pour certains cas, les réalisations ont dépassé les prévisions. Pour ces raisons, le taux d'exécution budgétaire de l'année 2009 ne sera pas considéré dans les prévisions des années à venir.
46. Pour les autres années, le taux d'exécution budgétaire ayant évolué positivement et continuellement jusqu' à atteindre 82% en 2010, le Gouvernement considère que la moyenne des taux des années 2008 et 2010, qui est de 78 %, représente une bonne valeur de référence pour les prévisions du futur. C'est ce taux qui a été retenu comme niveau d'exécution budgétaire projeté pour 2011.
47. Le tableau suivant résume les chiffres ci-avant mentionnés.

Tableau 2 - Comparaison des prévisions et des réalisations 2005 – 2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 *
Prévisions							
en millions BIF	4 501	5 175	9 071	15 671	41 329	65 942	52 795
taux de change	1 014,3	948,9	1 049,8	1 155,1	1 201,3	1 209,0	1 227,8
en millions USD	4,4	5,5	8,6	13,6	34.4	54.4	43,0
Réalisations							
en millions BIF	1 558	2 402	3 835	11 711	37 141	53 817	41 180
en millions USD	1,5	2,5	3,7	10,1	30.9	44.5	33,6
réalisations/ prévisions	35%	46%	42%	75%	90%	82%	78%

Sources : PROSECEAU/Muringa : Analyse des Options financières pour l'élaboration de la stratégie nationale des l'Eau au Burundi ; 2011 (pour les données de 2005-2008); MEEATU : Rapport Sectoriel Eau et Assainissement 2009 (pour les données de 2009) ; MEEATU : Rapport Sectoriel Eau et Assainissement 2010 (pour les données de 2010 et 2011)

taux de change: www.onda.com/lang/de/currency/historical rates;

*Prévisions : montants programmés ; Réalisations : Montants projetés

2.5.2 SOURCES DE FINANCEMENT 2005 - 2011

48. Les réalisations des années 2005 - 2011 ont été financées par des ressources financières provenant de trois sources principales : (i) des fonds propres du Gouvernement, sous forme des dotations budgétaires à travers la loi des finances, (ii) des autofinancements générés à travers la tarification des consommations d'eau et les redevances perçues par des entités autonomes comme la REGIDESO et les SETEMU et (iii) des financements externes accordés par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux et des ONG (internationales ou locales).
49. Comme le montre le tableau ci-après, depuis 2005 le niveau de financement réalisé annuellement est allé en augmentant pour atteindre environ 33,6 millions d'USD en 2011.

Tableau 3 - Financement du secteur AEPA 2005 - 2011 par source

Tableau 4 - Financement du secteur AEPA 2005 - 2011 par source

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
							*
Fonds propres							
Gouvernement	1 558	2 402	3 835	11 711	3 966	12 381	5 150
REGIDESO	88	1 227	467	2 490	272	877	2 784
Total fonds propres (mio BIF)	1 646	3 629	4 302	14 201	4 238	13 258	7 934
taux de change **)	1 014,3	948,9	1 049,8	1 155,1	1 201,3	1 209,0	1 227,8
Total fonds propres (mio USD)	1,6	3,8	4,1	12,3	3,5	11,0	6,5
Aides extérieures							
Total aides extérieures (mio BIF)	1 330	207	2 702	4 784	32 903	40 559	33 273
taux de change	1 014,3	948,9	1 049,8	1 155,1	1 201,3	1 209,0	1 227,8
Total aides extérieures (mio USD)	1,3	0,2	2,6	4,1	27,4	33,5	27,1
Grand total (mio USD)	2,9	4,0	6,7	16,4	30,9	44,5	33,6
Fonds propres/							
total financement	55%	95%	61%	75%	11%	25%	19%

Source : PROSECEAU/Muringa: Analyse des Options financières pour l'élaboration de la stratégie nationale des l'Eau au Burundi; 2011;

MEEATU : Rapport Sectoriel Eau et Assainissement 2009 ;

MEEATU : rapport Sectoriel Eau et Assainissement 2010

* réalisation projetées

** taux de change : www.onda.com/lang/de/currency/historical-rates;

BUDGET DE L'ETAT

50. Par rapport au total des financements apportés dans le secteur eau et assainissement entre 2005 et 2011, la part du Gouvernement a représenté en moyenne 30,1 %. Cependant, pour la période 2010-2011, la contrepartie financée par les ressources propres du pays représente environ 21,1 % de l'investissement total du secteur.
51. Ce rapport est important quant on veut comprendre la capacité actuelle limitée d'absorption des financements externes par le Gouvernement et son administration.

FONDS PROPRES DE LA REGIDESO

52. Par fonds propres de la REGIDESO, il faut comprendre les ressources mobilisées à partir du recouvrement des consommations d'eau. Ces fonds propres réinvestis représentent en moyenne 5,2 % de l'investissement total mais avec des variations d'un exercice à l'autre.

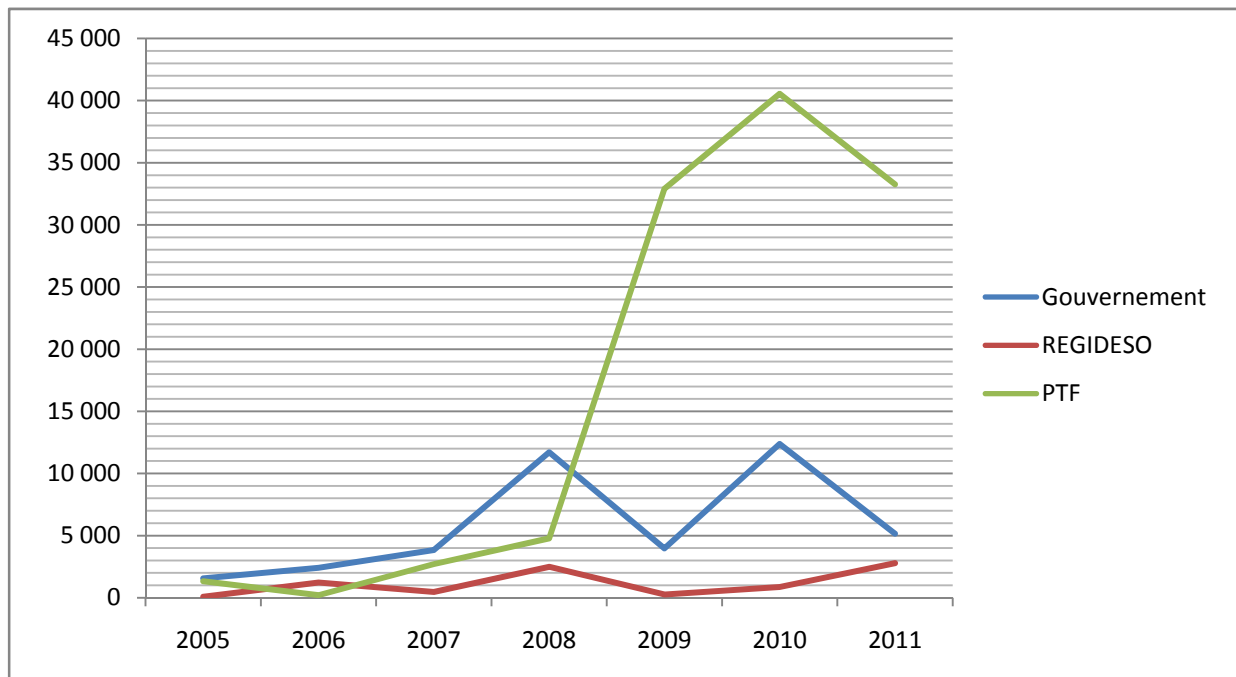
CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

53. Comme le tableau ci-avant l'indique, les financements des bailleurs de fonds ont connu une évolution croissante. A l'heure actuelle, ils représentent plus de trois quart des volumes investis dans le secteur. Le Gouvernement est conscient du fait que ces contributions sont indispensables pour le développement du secteur et que leur mobilisation demande des stratégies bien particulières.

AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

54. Les autres sources de financements sont celles consenties par les ONG. Les données relatives à ces financements pour les années d'avant 2009 ne sont pas disponibles. Entre 2009 et 2011, elles représentent respectivement 10%, 7% et 5% et sont comprises dans les financements des bailleurs.

Graphique 2 - Comparaison de l'évolution des financements par source (en millions BIF)



ATOUTS ET DEFIS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

55. Afin d'atteindre les objectifs de sa politique, le Gouvernement va capitaliser les principaux atouts existants du secteur qui sont:

- un engagement politique manifeste en faveur du développement du secteur qui s'est traduit notamment par la création d'un ministère ayant, de manière explicite, l'eau dans ses attributions, l'adoption d'une Politique Nationale de l'Eau, la volonté de se doter d'une Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement et d'un Code de l'Eau ;
- l'existence d'un cadre de concertation – Groupe Sectoriel Eau et Assainissement (GSEA) ;
- l'organisation de la Revue Annuelle Conjointe du secteur chaque année ;
- l'existence des institutions en charge de la collecte des données (l'IGEBU dont une grande partie de ses stations hydrologiques et climatologiques qui avaient été endommagées pendant la crise vient d'être réhabilitée), de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (REGIDESO, DGHER, SETEMU, ONG locales), des associations de salubrité (Bujumbura), d'agents de santé communautaires dans les communes (TPS), des Régies Communales de l'Eau et des comités des points d'eau et des comités d'hygiène;
- l'existence d'outils de planification tels que les résultats des inventaires des infrastructures d'eau et d'assainissement (INEA), la carte des potentialités en eaux souterraines qui vient d'être publiée récemment par l'IGEBU, le bulletin hydrologique dont le premier numéro vient de sortir et qui est appelé à être publié annuellement ;
- des ensembles politiques et économiques régionaux des pays de notre sous région (EAC, CEPGL, CEEAC) ainsi que des cadres légaux sous-régionaux de coopération en matière de gestion et de mise en valeur des ressources en eau partagées à savoir la Convention sur la Gestion Durable du lac Tanganyika, la Commission du Bassin du Lac Victoria, le Cadre de Coopération des pays du Bassin du Nil (un accord sur la gestion des eaux du bassin du Congo et un protocole d'accord pour la gestion des ressources en eau du lac Kivu et des eaux de la Rusizi sont en négociation)

56. Les principaux défis qui peuvent s'avérer comme un grand handicap sont :

- le transfert des compétences et des ressources financières aux communes dans le cadre de la décentralisation ;
- la mise en œuvre des mesures de promotion pour l'assainissement de base (latrines) en milieu rural ;
- la mise en place d'un système cohérent de planification et de suivi du secteur ;
- la mise à jour du cadre législatif par l'élaboration/actualisation et l'adoption de textes de lois et de leurs textes d'application (Code de l'Eau en cours d'adoption, Code d'Hygiène en cours d'adoption, Code de l'Environnement à actualiser, Code de la Santé Publique à actualiser ainsi que leurs textes d'application respectifs à élaborer et à adopter) ;
- le fonctionnement du cadre institutionnel qui n'est pas encore efficace et stable ; certaines fonctions telles que la coordination, la régulation, la GIRE ne sont pas encore exercées par faute de structures qui en soient chargées ;
- le développement d'un cadre institutionnel et d'un leadership clairs dans le sous-secteur de l'assainissement ;
- la mobilisation des moyens financiers suffisants pour le relèvement des taux de couverture en eau potable et en assainissement et l'instauration d'une structure tarifaire équitable, efficace et durable pour les deux sous-secteurs (eau potable et assainissement) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- la professionnalisation de la gestion des infrastructures et des services d'eau potable et d'assainissement ;

- l'acquisition des capacités techniques suffisantes pour négocier les accords de gestion commune des ressources en eau partagées ;
- le développement des capacités des ressources humaines nationales en termes de nombre et de qualifications pour bien planifier et conduire les programmes de développement des deux sous-secteurs ainsi que la disponibilité des moyens de travail et de recherche ;
- la relance du système d'observation, de collecte et de traitement des données hydro climatologiques ainsi que la création d'une Banque Nationale de Données sur l'Eau et sur l'Assainissement ;
- le relèvement du niveau d'éducation de la population pour un changement de comportement vis-à-vis de l'hygiène et de l'assainissement, les amener à se construire des latrines et des aménagements d'eau potable et à intégrer les pratiques de la GIRE dans leurs activités en rapport avec l'eau

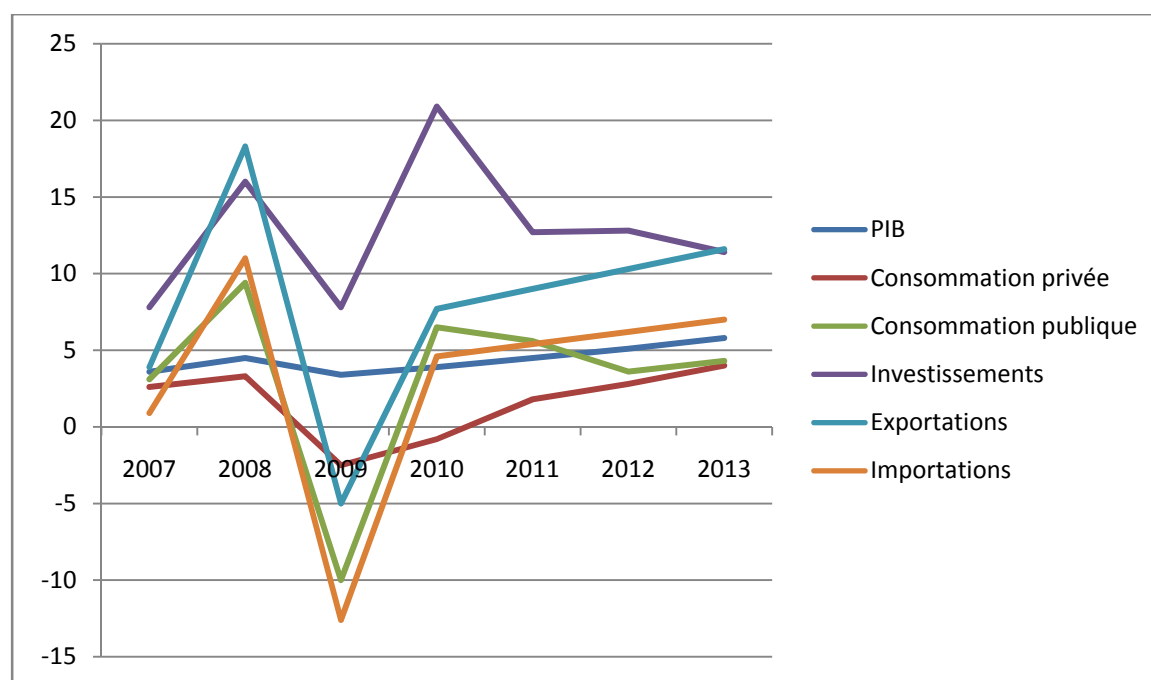
57. Mis à part ces problèmes particuliers, le Gouvernement fait face à un grand défi de sous-financement structurel du secteur et, en conséquence, y mettra une attention particulière (voir aussi chapitre 4.2.6).

3 PROJECTIONS FINANCIERES 2012 -2020

3.1 PARAMETRES POUR LES PROJECTIONS FINANCIERES

58. Afin d'être réaliste, le Gouvernement veut que la stratégie soit bâtie sur des hypothèses financières plausibles.
59. Le choix des hypothèses à utiliser pour des projections financières peut s'inspirer d'une analyse empirique des financements prévus et réalisés dans le passé. Mais s'il est vrai que l'analyse du passé peut déterminer le choix des hypothèses pour prévoir le futur, il est aussi vrai, compte tenu (i) de la situation particulièrement difficile de la période 2005-2008, (ii) de la particularité de l'année 2009 due principalement à l'introduction du nouveau code des marchés publics non encore maîtrisé par les utilisateurs, et (iii) du fait de l'absence d'une politique claire dans le secteur, que d'autres arguments pourraient militer en faveur des choix de plusieurs hypothèses pour les projections financières à l'horizon 2015 et au delà.
60. Il est également important de prendre en compte les principaux déterminants du cadre économique dans lequel le pays va évoluer, notamment la croissance du PIB qui est estimé se situer autour de 5 pourcent par an pour les prochaines années. Pour les projections financières, le Gouvernement suppose que les ressources dont disposera l'état vont évoluer dans le même rythme que le PIB.

Graphique 3 - Evolution des principales composantes de la croissance économique (croissance annuelle en %)



Source : Ministère des Finances et Ministère du Plan et du Développement Communal

3.2 FINANCEMENTS EXISTANTS PAR DES PTF

61. Comme le montre le tableau 4 ci-après, les financements des PTF qui sont engagés/programmés et en cours de négociation s'élèvent actuellement à 65,6 millions d'USD. Les financements déjà acquis et/ou engagés sont principalement ceux de la BM, de la KfW et de la BAD. Le projet financé par la BAD pour la réhabilitation des infrastructures d'eau en milieu rural a été clôturé au 30 juin 2011, celui de la KfW et celui de la BM le seront respectivement fin juin 2012 et fin décembre 2013.

62. Une convention pour un nouveau projet financé par la BAD dans le cadre de la gestion du bassin du lac Victoria vient d'être signée tandis qu'un nouveau projet est en négociation avec l'USAID. Ces deux projets seront, selon le planning actuel, exécutés pendant 4 ans pour le premier et 2 ans pour le deuxième, à partir de 2012.
63. Au vu de l'état de son dialogue avec les PTF, le Gouvernement compte sur la volonté de ces derniers de renforcer leurs engagements financiers afin d'appuyer l'atteinte des objectifs partagés.

Tableau 5 - Financements existants*) par des PTF (mio USD)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Fonds engagés	31,8					31,8
Financements acquis		8,2	4,4			12,6
Financements en négociation		5,3	5,3	5,3	5,3	21,2
Total	31,8	13,5	9,7	5,3	5,3	65,6

*) situation en début de l'année 2011

3.3 PROJECTIONS DE FINANCEMENTS

3.3.1 PERIODE 2012 - 2015 : SCENARIO DE BASE

64. Pour ce scénario, le taux de croissance des financements dans le secteur est supposé égal au taux de croissance du PIB de 5 %. Ce taux est appliqué de manière uniforme aux différentes sources de financement.
65. Par rapport à la base à retenir pour effectuer les projections financières futures, l'hypothèse retenue est celle de la moyenne des financements réalisés en 2010 et 2011 car ces deux exercices sont considérés étant les premières années depuis 2005 montrant une évolution plus au moins soutenue pour le secteur.
66. Selon ce scénario, les financements du secteur vont légèrement augmenter d'environ 32 millions d'USD en 2011 jusqu'à 47 millions pour l'année 2015.
67. Vu les engagements déjà pris et compte tenu des négociations en cours, les financements encore à rechercher et à négocier avec les PTF sont importants 18,3 millions pour 2012 ; 23,7 millions pour 2013 ; 29,7 millions pour 2014 et 31,5 millions pour 2015). La mobilisation des fonds pour les années 2013-2015 recevra une attention très particulière du Gouvernement.

Tableau 6 - Scénario de base - projection des financements 2012-2015

	Base (*)	2012	2013	2014	2015
en millions USD					
Fonds propres					
Gvt	7,22	7,6	8,0	8,4	8,8
Recouvrement tarifaire/REGIDESO	1,50	1,6	1,7	1,7	1,8
Total Fonds propres	8,72	9,2	9,6	10,1	10,6
Aides extérieures					
Financements acquis		8,2	4,4	-	-
Financements prévus		5,3	5,3	5,3	5,3
Financements à rechercher		18,3	23,7	29,7	31,5
Total Aides extérieures	30,30	31,8	33,4	35,1	36,8
Total financements projetés	39,02	41,0	43,0	45,2	47,4

(*) moyenne des années 2010/2011

Période 2012 - 2015 : Scénario de croissance accélérée

68. Ce scénario part de l'hypothèse d'une croissance accélérée. Il se justifie par la volonté du Gouvernement d'affecter des financements conséquents dans le secteur eau et assainissement pour atteindre les OMD. Il se base également sur les différentes réformes en cours dans le secteur. Le scénario suppose qu'à partir de 2012 le Gouvernement augmentera le financement du secteur de façon substantielle et progressive afin d'atteindre une affectation au secteur en 2015, de 2,0 % du budget de l'état (base budget 2011=765 millions d'USD ; croissance du budget de l'état 4 pourcent/an).
69. Le scénario suppose que les PTF seront disposés à accompagner les efforts du Gouvernement et que l'évolution de leurs engagements va suivre le même rythme que celui de ce dernier.
70. Quant aux autofinancements par la REGIDESO, il est supposé que les montants disponibles augmenteront de 10 % par an suite aux efforts de recouvrement prévus dans le contrat-plan Gouvernement-REGIDESO d'une part et aux ajustements tarifaires (recouvrement intégral des coûts supposé dans la stratégie) d'autre part.
71. Selon ce scénario, les financements pour le secteur vont augmenter de façon significative pour passer d'environ 32 millions d'USD en 2011 à 99 millions pour l'année 2015. Concrètement, ceci veut dire que le Gouvernement aussi bien que les PTF vont plus que tripler leurs engagements actuels d'ici cinq ans.
72. En ce qui concerne les contributions des PTF, le Gouvernement va s'investir dès l'année 2011 avec des dispositifs particuliers pour mobiliser les fonds afin de couvrir les besoins jusqu'au moins en 2015.

Tableau 7 - Scénario de croissance accélérée - projection des financements 2012-2015

	Base (*)	2012	2013	2014	2015
en millions USD					
Fonds propres					
Gvt	7,2	12,0	14,8	15,5	18,6
Recouvrement tarifaire/REGIDESO	1,5	1,7	1,8	2,0	2,2
Total Fonds propres	8,72	13,7	16,6	17,5	20,8
Aides extérieures					
Financements acquis		8,2	4,4	-	-
Financements prévus		5,3	5,3	5,3	5,3
Financements à rechercher		37,0	52,2	59,7	72,7
Total Aides extérieures	30,30	50,6	61,9	65,0	78,0
Total financements projetés	39,02	64,3	78,5	82,5	98,8

(*) Moyenne des années 2010/2011

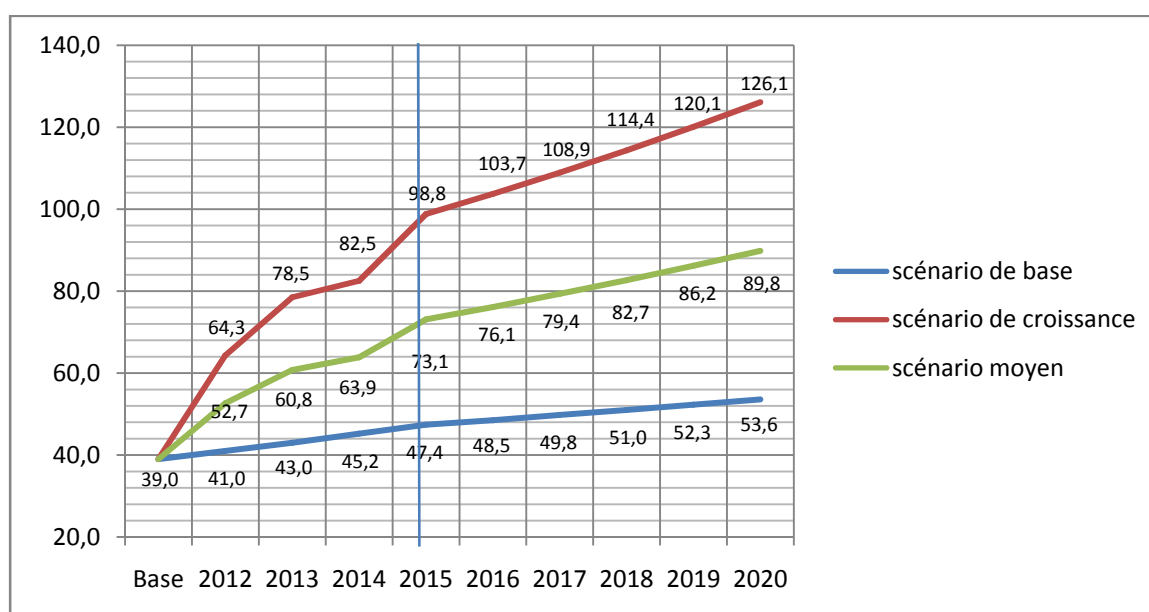
3.3.2 PERIODE 2016- 2020

73. Pour la période à partir de 2016, des projections financières sont difficiles à faire et les résultats peuvent ne pas être très débitables. Néanmoins, afin de permettre une certaine visibilité par rapport aux moyens prévisibles dans le futur, les paramètres suivants ont été utilisés pour projeter les financements à partir de l'année 2016 :
- scénario de base : taux de croissance de 2,5 pourcent par an
 - scénario de croissance accélérée : taux de croissance de 5,0 pourcent par an

3.3.3 PERIODE 2012-2020 : SCENARIO MOYEN

74. Les deux scénarii précédents peuvent être pris comme des cas extrêmes. Pour cela, il est supposé que la réalité pourrait se situer entre les deux évolutions. Ceci conduit à établir un scénario moyen dont les montants des financements, pour chaque année, résultent des moyennes des financements correspondants dans les deux scénarii précédents.
75. Le Gouvernement a décidé de retenir ce scénario moyen pour les projections des financements pouvant éventuellement être disponibles pour la mise en œuvre de la PN Eau. Les projections ne sont que préliminaires et méritent d'être actualisées au fur et à mesure selon le comportement des hypothèses.
76. D'après ce scénario, on estime que le secteur de l'eau et de l'assainissement profitera d'un financement mobilisable pour ses activités qui passera de 51 millions de USD en 2012 à 71 millions de USD en 2015 et à 86 millions de USD en 2020.
77. Cette projection est à la fois optimiste et ambitieuse. Elle traduit le ferme engagement du Gouvernement à impulser un développement considérable du secteur dans les dix prochaines années.
78. Des efforts conséquents seront fournis pour la mobilisation de fonds au niveau des ressources propres ainsi qu'au niveau des PTF intervenant dans le secteur.
79. Les résultats des projections sont illustrés dans le graphique ci-après

Graphique 4 - Projections des financements 2012 – 2020 (en mios USD)



4 PLAN-CADRE 2011 - 2020

4.1 ELABORATION DU PLAN-CADRE

80. Depuis l'élaboration de la PNEau en 2009, le secteur de l'eau a connu une série de réflexions et d'études partant d'un point de vue sous-sectoriel parfois menées suivant des approches différentes.
81. Ces réflexions et études représentent une base d'informations et d'idées innovatrices très riche. Dans l'intérêt de constituer une base de données de référence, harmonisée et actualisée, des interventions envisagées, le Gouvernement veut assurer que la stratégie regroupe ces réflexions et idées d'une manière systématique et inclusive dans un seul document, le Plan-cadre.
82. Ce Plan-cadre, donné en annexe, constitue une partie centrale de la stratégie. Il est élaboré suivant la logique de la PNEau, c.à.d. il reprend les axes et sous-axes stratégiques et aligne toutes les interventions envisagées sur ces derniers. Il a été élaboré selon l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il décline des orientations stratégiques de la PNEau (les axes et les objectifs) en résultats précis et définit les produits indispensables pour leurs réalisations.
83. Afin de donner une idée sur les implications financières, le Plan-cadre est accompagné d'une prévision des coûts des interventions prévues. Pour tenir compte du fait que les ressources pour la mise en œuvre de la PNEau seront rares et limitées, le Plan-cadre renferme une indication des priorités de réalisation des différentes interventions envisagées.
84. Le Gouvernement est conscient que le Plan-cadre ne remplace pas les plans d'actions annuels détaillés. Il est plutôt conçu comme document de référence qui doit engager les parties prenantes du secteur à œuvrer dans une même logique. La programmation du développement du secteur et les plans d'actions sous-sectoriels annuels seront donc toujours élaborés en se référant au Plan-cadre.
85. Le Plan-cadre servira également comme document de référence pour le dialogue entre le Gouvernement et les PTF quant à leurs engagements dans le secteur et dans la mise en place de l'approche programme (voir aussi 4.2.6).
86. Le Gouvernement considère le Plan-cadre comme "document de référence dynamique". Dans ce sens il sera actualisé au moins à la fin de chaque phase de la mise en œuvre de la stratégie pour tenir compte des résultats et des changements réalisés au fil du temps.

4.2 APPROCHES STRATEGIQUES ENVISAGEES POUR LE SECTEUR

87. Afin de répondre aux défis actuels du secteur, le Plan-cadre 2011-2020 comprend un nombre d'approches maitresses dont le caractère est relativement innovateur pour le Burundi.

4.2.1 BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR

Encadré 3 – Synthèse des approches stratégiques pour améliorer la gouvernance du secteur de l'eau

- Les différentes fonctions de coordination, concertation et de régulation seront clairement séparées de celles d'utilisation des ressources en eau
- Des mécanismes efficaces de régulation de la ressource et des services publics seront mis en place
- Dans le milieu rural, la décentralisation des services d'eau et d'assainissement se poursuivra et par conséquent, la maîtrise d'ouvrage pour les systèmes AEPA sera effectivement assumée par les communes
- Des entités intercommunales maîtres d'ouvrage interviendront dans la gestion des services AEPA

88. Au niveau du cadre institutionnel et juridique le Gouvernement prévoit que :

- le secteur de l'eau soit gouverné par une structure institutionnelle et un cadre législatif et réglementaire qui vise la durabilité de la ressource eau tout en reconnaissant l'équité, l'efficacité, et la transparence par rapport à ses diverses utilisations ;
- la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) soit introduite, à travers la mise en place des agences de bassin et du développement d'un partenariat entre l'Etat, la société civile et le secteur privé ;
- des mécanismes de régulation des ressources en eau et du service public de l'eau potable et de l'assainissement soient mis en place pour assurer une gestion efficace du secteur ;
- la maîtrise d'ouvrage pour les systèmes d'AEPA soit assumée par les communes et qu'une gestion intercommunale des services eau potable et assainissement soit possible en cas de besoin.

89. Quant à la gouvernance, l'idée principale est la mise en place d'une structure qui clairement sépare les différentes fonctions de coordination, de concertation et de régulation de celles d'utilisation des ressources en eau. Dans ce contexte la mise en place du Comité National de Coordination du Secteur Eau (CNCE), structure politique de haut niveau est considérée comme facteur clé pour améliorer la gouvernance. Le Gouvernement vise également à ce que le travail du GSEA soit renforcé pour rendre plus efficace l'aide des PTF à travers un dialogue sectoriel.

90. Le Gouvernement prévoit la mise en place des mécanismes de régulation des services AEPA à deux niveaux : (i) la mise en place d'une Agence de Contrôle et de Régulation (ACR) des services de l'eau potable et d'autres services tels que l'électricité (régulation multisectorielle) ainsi que (ii) le renforcement des communes en tant que maîtres d'ouvrage et responsables du suivi et contrôle des opérateurs intervenants dans le secteur en milieu rural.⁶

91. Le Gouvernement prévoit la mise en place des mécanismes de régulation de la ressource eau qui viseront la protection et l'exploitation des ressources en eau d'une manière pérenne.

92. Finalement quant aux services de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural, outre l'amélioration de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par les communes, la création des entités intercommunales maîtres d'ouvrages sera promue ; c'est un élément innovateur qui va faire accélérer le développement du secteur d'avantage.

4.2.2 INTRODUCTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Encadré 4 - Synthèse des approches stratégiques au niveau de la GIRE

- La Gestion Intégrée des Ressources en Eau sera introduite et mise en œuvre dans le secteur
- Un Plan d'Actions GIRE pour un sous-bassin pilote sera élaboré et mis en œuvre
- Des expériences du cas pilote seront systématiquement évaluées et mises progressivement à l'échelle
- Une structure de gestion des bassins versants sera progressivement mise en place
- Le Partenariat National de l'Eau constituera une véritable plateforme d'échange et une voie de vulgarisation de la GIRE
- Les contributions des ONG dans le secteur seront coordonnées à travers ce partenariat
- Le rôle de la société civile sera renforcé pour servir comme véritable moteur pour la mise en œuvre de la GIRE

93. Pour résoudre de manière durable les problèmes de gestion des ressources en eau, le Gouvernement a décidé de passer de la gestion par filière à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, GIRE. L'introduction de cette approche dans la gestion des ressources en eau est considérée comme un impératif national de taille. Un Plan

⁶ Voir aussi 4.2.6

d'Actions national GIRE qui était en préparation au moment de l'élaboration du document de la Politique Nationale de l'Eau est déjà disponible. Comme structures d'encadrement de la GIRE, le Gouvernement prévoit la mise en place progressive et selon les besoins et les moyens disponibles, des agences au niveau national et/ou des (sous) bassins hydrographiques (régulation de la ressource).

94. Pour arriver à ce mode de gestion, le Gouvernement prévoit de passer par (i) l'élaboration de Plans d'Actions de la GIRE (PAGIRE) pour les sous-bassins du pays, (ii) le développement d'un partenariat avec la société civile, les ONG et le secteur privé, (iii) la participation des parties prenantes à la GIRE et (iv) l'introduction et l'utilisation des instruments pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.⁷
95. Préalablement à l'élaboration des plans d'actions de la GIRE, le cadre de la mise en œuvre de la GIRE devra être redéfini, vulgarisé et diffusé auprès des acteurs du secteur de l'eau. Le processus d'élaboration des plans d'actions de la GIRE est fastidieux et coûteux alors que le Burundi n'a pas suffisamment de ressources et capacités pour élaborer les PAGIRE couvrant la totalité du territoire national en même temps. La Stratégie sera donc de commencer par l'élaboration d'un PAGIRE pour un sous-sous-bassin pilote, le mettre en œuvre, en tirer les leçons et finalement passer aux sous-bassins plus étendus progressivement en fonctions des moyens disponibles et des urgences spécifiques. Les expériences vécues dans d'autres pays ont montré que la GIRE réussit mieux là où il ya beaucoup plus de problèmes de gestion des ressources en eau et où les usagers des ressources en eau (ce sont eux qui vivent ces problèmes) sont les premiers acteurs. Le choix de l'unité pilote sera donc basé sur la gravité des enjeux socio-économiques vécus dans les différents sous-sous-bassins du pays et sur l'implication des usagers.
96. Le partenariat entre les structures étatiques, des ONG, des privés et des associations de la société civile actifs dans le secteur de l'eau sera développé et renforcé pour constituer une véritable plateforme d'échange et une voie de vulgarisation et de diffusion de la GIRE (Partenariat National de l'Eau). Le rôle de la Société Civile sera renforcé pour en faire un véritable moteur pour la mise en œuvre de la GIRE. Les ressources financières des ONG seront aussi facilement canalisées et leur utilisation mieux harmonisées à travers ce Partenariat.
97. L'élaboration d'un PAGIRE, peu importe à quelle entité hydrographique il se rapporte, doit être un processus participatif pour tenir compte des intérêts des uns et des autres et pour faciliter son appropriation. Les usagers, premiers bénéficiaires de la GIRE, seront plus responsabilisés dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau à travers la sensibilisation et leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Actions GIRE. De même, compte tenu du rôle très important que joue la femme dans l'utilisation des ressources en eau, elle devra participer dans la prise de décisions par rapport à la gestion et à l'utilisation de l'eau à tous les niveaux.
98. La gestion intégrée des Ressources en Eau dans une entité hydrographique vise l'adéquation entre la demande et la disponibilité de l'eau. Elle requiert donc la connaissance de la quantité d'eau disponible et des besoins en eau des différents utilisateurs dans l'entité concernée. La base de données hydrologiques sera donc régulièrement alimentée et les besoins en eau régulièrement évalués. L'instauration et le suivi des licences de prélèvement d'eau permettront aussi de maîtriser de plus en plus l'utilisation de l'eau. L'introduction de l'outil du «système d'aide à la prise de décision» (Decision Support System -DSS) permettra également de réagir à temps dans la gestion des ressources en eau disponibles.

⁷ voir résultat 2.4 du Plan-cadre qui se trouve en annexe de ce document

4.2.3 AMELIORATION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE BASE

Encadré 5 - Synthèse des approches stratégiques pour améliorer les services AEPA

- Afin d'atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires à moindre coûts, une approche pro-pauvre sera appliquée
- L'alimentation en eau potable au moyen des bornes fontaines sera privilégiée dans les zones densément peuplées
- La desserte en eau potable par sources aménagées sera privilégiée dans les zones rurales à habitat dispersé
- Des systèmes de collecte d'eau de pluie pour usage domestique seront promus, particulièrement dans les zones à faible taux de couverture en eau et d'insuffisance de ressources en eau
- Recours sera fait aux forages et puits en cas d'insuffisance de ressources en eau de surface
- Les systèmes d'AEP gravitaires seront privilégiés par rapport à ceux par pompage
- Dans les écoles, centres de santé et marchés, l'approvisionnement en eau potable et la construction des latrines et des dispositifs de lavage des mains au savon seront systématisés
- Un tarif social permettra aux pauvres l'accès aux services d'eau et assainissement
- En milieu urbain, un système de tarification permettra un recouvrement intégral des coûts pour les services d'eau potable et d'assainissement
- En milieu rural, un système de tarification permettra un recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance
- Des conditions cadres promouvant l'implication du secteur privé seront créées et des partenariats publics-privés seront développés

99. Dans la Politique Nationale de l'Eau, l'usage de l'eau pour l'alimentation en eau potable a été déclarée prioritaire par rapport aux autres usages. Dans ce secteur, l'objectif poursuivi est l'augmentation des taux de couverture pour atteindre les OMD d'une part, et la professionnalisation de la gestion des services et des infrastructures pour garantir un accès durable à l'eau et à l'assainissement de base d'autre part.
100. Cet objectif sera réalisé à travers (i) l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, (ii) l'amélioration de l'assainissement de base en milieu urbain et (iii) l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement de base en milieu rural.
101. Dans la planification, la réalisation et la gestion de ces infrastructures, une approche pro-pauvre sera développée et mise en œuvre. Elle sera conçue de manière à faciliter la mobilisation des financements en faveur des pauvres et à atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires à moindre coût.

QUANT A LA PLANIFICATION ET AU SUIVI :

102. Les approches de planification basées sur la demande des bénéficiaires seront utilisées pour mieux cibler les investissements et pour assurer leur pérennité.
103. La Gestion Axée sur les Résultats sera utilisée pour mettre plus d'accent sur la performance du secteur que sur la conduite des activités par les divers intervenants.

QUANT A LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES :

104. Compte tenu de la volonté d'atteindre les OMD, d'importants programmes de mise en place et de gestion d'infrastructures sont prévus.
105. Des technologies adaptées à l'approche pro-pauvre seront mises en œuvre. Dans cet esprit, l'alimentation en eau au moyen des bornes fontaines sera privilégiée dans les zones densément peuplées, particulièrement dans les zones périurbaines. Dans les zones rurales à habitat dispersé, la desserte en eau par sources aménagées sera privilégiée parce qu'elle est moins coûteuse d'une part, et elle permet d'avoir un impact rapide sur les plus pauvres et sur les indicateurs des OMD d'autre part. De même, des systèmes de collecte d'eau de pluie pour usage domestique seront promus, particulièrement dans les zones à faible taux de couverture en eau potable ou à insuffisance de ressources en eau. Là où le potentiel hydrogéologique le permet, recours sera fait aussi aux forages et puits en cas d'insuffisance de ressources en eau de surface. Par ailleurs, compte tenu de la situation de déficit d'énergie que le Burundi connaît et des coûts importants d'exploitation des systèmes d'AEP par pompage, les systèmes d'AEP gravitaires seront privilégiés.

- 106. Des dispositions particulières seront mises en place pour faciliter et encourager l'accès au branchement au réseau d'eau et au réseau d'égouts.
- 107. Dans les infrastructures sociales (écoles, centres de santé, marchés), l'approvisionnement en eau potable et la construction des latrines et des dispositifs de lavage des mains au savon seront systématisés.
- 108. Des zones de protection des captages d'eau seront systématiquement instaurées pour protéger l'eau captée contre la pollution d'une part et pour protéger les ouvrages de captage contre des destructions d'autre part.

QUANT A LA GESTION ET REGULATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES :

- 109. Dans l'intérêt de rendre les services d'AEPA plus efficaces et économiquement pérennes, une stratégie pour leur gestion qui vise des résultats concrets et mesurables sera mise en place.
- 110. Un système de tarification permettant un recouvrement intégral des coûts pour les services d'eau potable et d'assainissement dans le milieu urbain sera mis place. En ce qui concerne le milieu rural, le système tarifaire qui sera mis en place devra permettre un recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance. Dans les deux milieux, l'approche pro-pauvre sera appliquée en prévoyant, dans la structure tarifaire, une tranche sociale pour permettre aux pauvres et autres groupes vulnérables de satisfaire leurs besoins élémentaires d'eau, d'hygiène et d'assainissement.
- 111. La régulation et le contrôle des services d'eau potable et d'assainissement seront instaurés pour défendre l'équité, les intérêts des prestataires de services et des clients et pour contribuer au développement du sous-secteur d'AEPA. Des dispositifs appropriés seront également mis en place pour stimuler la transparence, le devoir de rendre compte, l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les services d'eau et d'assainissement à tous les niveaux.
- 112. En ce qui concerne les ressources humaines, une stratégie de gestion et de développement basée sur les performances sera élaborée et mise en œuvre au sein des institutions prestataires de services d'eau et d'assainissement.
- 113. La décentralisation des services d'eau et d'assainissement dans le milieu rural se poursuivra. La Commune jouera d'avantage son rôle de maître d'ouvrage et délèguera la prestation de services à des opérateurs professionnels à travers des conventions de délégation.
- 114. L'intercommunalité en milieu rural sera également développée pour faciliter la gestion des ouvrages d'eau et assainissement desservant plusieurs communes à la fois.
- 115. Une étude sur la réforme de la REGIDESO sera effectuée pour donner des orientations plus précises quant au développement des services d'eau potable en milieu urbain. Les recommandations validées de cette étude seront mises en œuvre dans le cadre de la présente stratégie.
- 116. Compte tenu du niveau de couverture en assainissement encore faible, des services d'assainissement seront progressivement créés dans les centres urbains et une stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement individuel sera développée et mise en œuvre aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- 117. Quant au financement et à la gestion des infrastructures et services, des partenariats publics-privés (PPP) seront développés. Pour ce faire, des conditions cadres seront créées pour inciter le secteur privé à s'impliquer dans la gestion et dans le financement des infrastructures d'AEPA.

4.2.4 DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- 118. Pour mieux valoriser les ressources en eau pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, la PNEau donne des orientations en matière d'utilisation et de gestion de l'eau dans les domaines de l'hydraulique agricole, de l'hydroélectricité, de l'environnement, de la santé, de l'industrie et du tourisme et

dans d'autres domaines où l'apport de l'eau est déterminant. Elle prévoit également des actions visant à la protection de l'environnement et à la prévention et la gestion des catastrophes liées à l'eau.

119. Dans le domaine d'utilisation de l'eau dans la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, l'objectif poursuivi est que les secteurs utilisateurs des ressources en eau les utilisent dans le développement économique dans le respect des principes de la GIRE.
120. La stratégie dans ce domaine est que le secteur de l'eau rende disponibles les données sur les ressources en eau à l'intention des secteurs utilisateurs, les accompagne dans l'acquisition et la vulgarisation des principes de GIRE et s'assure que l'eau est utilisée dans le respect de ces principes.
121. En matière de protection des ressources en eau, l'objectif recherché est que la qualité et la quantité des ressources en eau soient maintenues de manière durable.
122. Des dispositifs légaux et techniques seront mis en place pour assurer la prévention et le contrôle de la pollution de l'eau et des projets de restauration et de protection des zones à bonnes potentialités hydrogéologiques seront réalisés.
123. En ce qui concerne la prévention et la gestion des catastrophes liés à l'eau, l'objectif est que la population soit protégée contre les désastres liés à l'eau.
124. Les stratégies à développer sont la délimitation des zones à risques de désastres liés à l'eau et l'interdiction d'y exercer des activités susceptibles d'être affectées par ces désastres, le renforcement des systèmes de prévisions météorologiques et hydrologiques et d'alerte rapide et le développement de mesures alternatives et palliatives pour faire face à ces désastres.

4.2.5 GESTION DES EAUX TRANSFRONTALIERES

125. La Politique du Burundi est de participer dans la mise en place et dans le fonctionnement des cadres de coopération pour la gestion des ressources en eau partagées, de renforcer ses capacités nationales dans la négociation, le suivi et l'évaluation des conventions relatives à la gestion des eaux partagées. L'objectif est de tirer des bénéfices de la coopération dans la gestion des ressources en eau transfrontalières.
126. La stratégie consistera avant tout à renforcer les capacités nationales pour participer avec succès dans les négociations internationales sur les ressources en eau transfrontalières. Elle portera ensuite sur l'identification des intérêts du Burundi dans chaque bassin hydrographique des ressources en eaux partagées et sur l'élaboration des stratégies de les défendre.

4.2.6 RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DU FINANCEMENT DU SECTEUR

Encadré 6 - Synthèse des approches stratégiques pour le renforcement de la planification

- Un schéma de planification et de budgétisation ascendant et cohérent sera instauré en harmonisant le dispositif actuel d'outils et de mécanismes de planification
- Une approche programme sera mise en place dans le secteur
- Un dispositif pour orienter les contributions financières internes et externes vers la réalisation de la SNEau sera développé
- Une stratégie particulière de mobilisation des financements extérieurs sera élaborée et mise en œuvre

127. Au niveau de la planification et du financement du secteur le Gouvernement veut que :
 - les investissements futurs soient basés sur des besoins exprimés par les bénéficiaires (approche par demande des bénéficiaires) ;
 - la durabilité des investissements soit assurée par une pérennisation du fonctionnement économique des services d'AEPA ;

- des conditions particulières assurent l'accès à l'eau et à l'assainissement des couches vulnérables de la population (mécanismes de financements pro-pauvre);
 - des mécanismes de financement efficaces permettent une réalisation des programmes et actions envisagées.
128. L'approche stratégique pour répondre à ces défis commence avant tout par un changement à l'égard de l'élaboration des plans d'investissement et du budget selon un processus ascendant, participatif, inclusif et cohérent. Le Gouvernement s'engage à la mise en application d'un schéma de planification et de budgétisation amélioré et consistant en l'harmonisation, non seulement entre le niveau central et le niveau décentralisé, mais aussi entre les différents outils utilisés (PCDC-PIP/CDMT - loi des finances). L'introduction de ce schéma sera impérativement accompagnée par un renforcement des capacités de planification des acteurs autour des processus et instruments nouvellement installés.
129. Afin d'aligner le CDMT et la loi des finances sur la stratégie et d'harmoniser les investissements dans le secteur entre le Gouvernement et les PTF, la mise en place d'une approche programme est prévue. Le gouvernement va mettre en place des conditions cadres y compris un dispositif efficace pour amener les bailleurs à s'inscrire dans la mise en œuvre de la SNEau à travers cette approche. L'élaboration de la présente Stratégie constitue elle-même une première étape vers l'approche programme. Le Gouvernement mettra en place un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la PNEau et de ses impacts.
130. Quant à la pérennisation des services de l'eau potable et de l'assainissement, en vu de la durabilité des investissements, l'introduction de systèmes tarifaires permettant un recouvrement total des coûts en milieu urbain et des coûts d'exploitation en milieu rural est considérée cruciale. Pour cela le Gouvernement s'engage prioritairement à mettre en place un mécanisme de régulation et de contrôle efficace et à lui accorder des compétences et des moyens nécessaires pour être à la hauteur de la tâche.
131. Dans le même intérêt de pérenniser les services de l'assainissement, un système de tarification pour la collecte et le traitement des eaux usées basé sur le volume d'eau consommé sera appliqué. Préalablement à la mise en place d'un tel système, le gouvernement étudiera dans un proche avenir le fonctionnement actuel de ce secteur et mettra en place des dispositifs organisationnels, managériaux et financiers pour son amélioration. Dans le respect du droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement de base, le gouvernement accorde une grande importance à ce que les couches vulnérables de la population ne soient pas exclues des services (approche pro-pauvres). Pour cela, des conditions préférentielles pour les branchements et les consommations seront créées. C'est une priorité du gouvernement de créer des conditions permettant aux bailleurs de fonds de financer des projets en faveur des couches de la population défavorisées.
132. Le renforcement du système de financement du secteur et l'amélioration des performances des services pour la population requièrent un système de régulation efficace au niveau central (formulation de la politique sous-sectorielle, formulation des standards de service en EPA, définition du prix maximum (price cap), fournir des conseils techniques, promouvoir le dialogue sur le suivi/contrôle des services entre prestataires et communes, assurer la transparence) et au niveau décentralisé (négociation et suivi des contrats de délégation).
133. La mise en œuvre de la stratégie demande des efforts conjoints et concertés du gouvernement et de ses PTF. Par conséquent, le Gouvernement élaborera, en conformité avec la Politique Nationale de l'Aide Publique au Développement, un dispositif visant à orienter les contributions internes et externes vers la réalisation de la Stratégie Nationale de l'Eau. Entre autres, il assurera que la loi des finances soit en conformité avec les règles pour la mise en place de l'approche programme et il affectera au secteur de l'eau et de l'assainissement des financements importants. Des plans d'investissement seront élaborés pour donner plus de visibilité et pouvoir mobiliser plus facilement les financements pour le développement du secteur. Des fonds spéciaux permettant un financement ciblé des différentes actions prévues vont être mis en place.
134. Les financements encore à rechercher auprès des PTF sont importants (voir chapitre 3) et leur mobilisation constitue un défi. Pour répondre à ce défi, le Gouvernement prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie particulière de mobilisation des financements extérieurs.

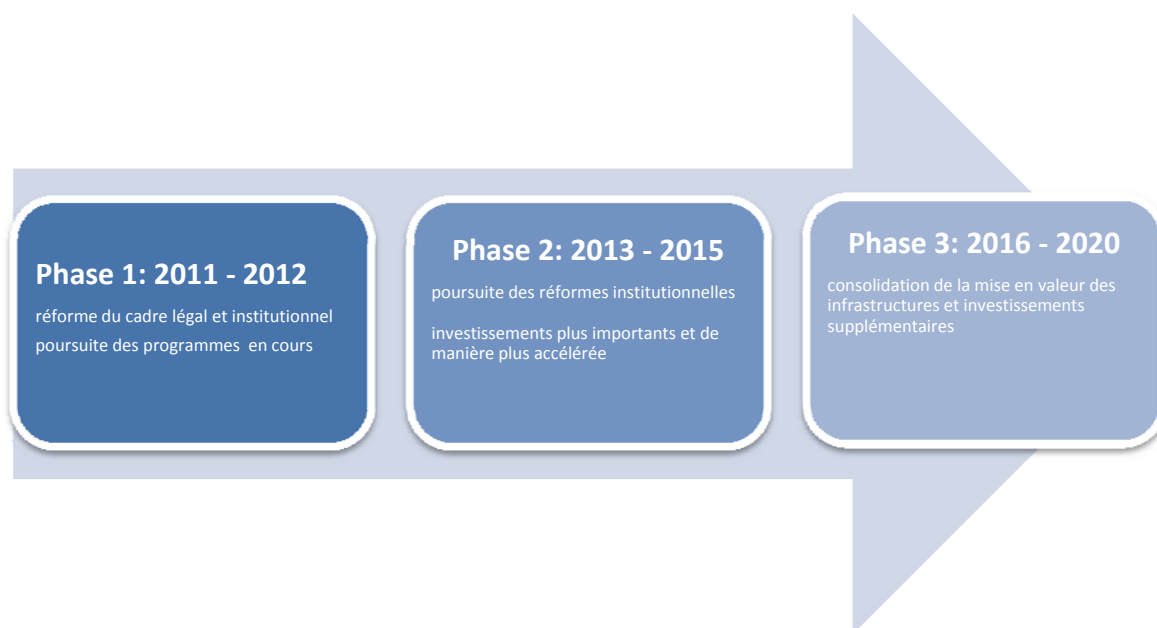
4.2.7 RENFORCEMENT DES CAPACITES PROFESSIONNELLES

135. Le Gouvernement prévoit que la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement soit accompagnée et étayée par un renforcement des capacités professionnelles des acteurs. Il est prévu que :
- des structures de formation de base en sciences et techniques de l'eau soient créées et renforcées ;
 - la formation continue en faveur des acteurs du secteur soit mieux organisée, coordonnée et renforcée ;
 - l'éducation environnementale soit promue et les capacités de recherche-développement renforcées.
136. Quant à la formation de base et à la recherche, le Gouvernement créera une filière de formation en techniques et sciences de l'eau et de l'assainissement dans les établissements d'enseignement supérieur et mettra en place un dispositif de renforcement des capacités de recherche dans ce domaine. Il est également prévu que des écoles secondaires spécialisées en techniques de l'eau et de l'assainissement soient créées. Le Gouvernement mettra un accent particulier sur le contrôle de qualité des cursus et des formations nouvellement créées.
137. Dans l'immédiat, l'amélioration de la qualité de la formation continue des cadres et agents de métiers et autres acteurs du secteur en service promet des gains plus rapides qu'un investissement au niveau de l'enseignement secondaire. Le Gouvernement développera l'ingénierie de la formation et rendra disponible des formations en quantité et en qualité suffisantes. Le budget y relatif sera augmenté.
138. Pour améliorer la maîtrise des concepts et des pratiques de protection des ressources en eau, le Gouvernement élaborera une approche particulière et mettra en place un dispositif de promotion pour toutes les parties prenantes.
139. A travers les diverses interventions prévues, le Gouvernement mettra des outils et équipements requis à la disposition des professionnels pour leur permettre de travailler de manière plus efficace et de moderniser le secteur.

4.3 PHASES DE MISE EN OEUVRE DU PLAN-CADRE

140. La mise en œuvre du Plan-cadre s'étend sur une période marquée par des jalons vers l'atteinte des objectifs du millénaire (OMD) fin 2015. D'ici 2012, il est prévu qu'une évaluation de la première étape franchie soit réalisée. Comme la stratégie vise à accélérer l'attente des OMD, il est bien évident que son phasage prend en compte ces jalons pour faire une programmation des interventions selon les besoins et les urgences.
141. Par conséquent, la mise en œuvre du Plan-cadre à travers les approches stratégiques développées au Chapitre 4.2 de la présente Stratégie est programmée en trois phases :
- une première phase (transitoire) 2011 - 2012 qui mettra l'accent sur la réforme de l'environnement légal et institutionnel et la poursuite des investissements et des programmes en cours ;
 - une deuxième phase 2013 - 2015, caractérisée par la poursuite des réformes institutionnelles, et par la mise en œuvre de nouveaux investissements importants, de manière plus accélérée, afin de s'approcher le plus possible des OMD en matière de l'eau et de l'assainissement ;
 - une troisième phase 2016 - 2020 de consolidation de la mise en valeur des infrastructures et des investissements supplémentaires.

Graphique 5 - Les trois phases de la mise en œuvre du Plan-cadre jusqu'à 2020



4.4 CRITERES ET HYPOTHESES POUR LE PHASAGE DES INTERVENTIONS

142. Les actions identifiées dans le Plan-cadre sont toutes nécessaires et importantes mais n'ont pas la même priorité ni la même urgence. De plus, matériellement, les activités ne peuvent pas non plus être conduites en même temps vu les capacités et les moyens limités du pays. La stratégie prend en compte ces restrictions et priorise les interventions selon deux types de critères principaux à savoir :

- Critères relatifs à leur nécessité et leur importance :
 - Priorité du Gouvernement (inscrit dans politique(s), PIP, loi de finances etc.)
 - Contribution à la réalisation des objectifs (OMD, PNEau etc.)
 - Priorité des bénéficiaires (volonté de participer ; PCDC etc.)
- Critères relatifs à leur utilité et leurs bénéfices économiques éventuels :
 - Maturité du projet (disponibilité études ; financement ; travaux commencés)
 - Efficience de coûts (relation coûts - bénéfices ; taux de couverture/d'accès)
 - Visibilité/simplicité (le plus complexe, le plus de risques !)
 - Préalable à d'autres projets d'urgence / effets de levier

143. Les moyens financiers requis pour la réalisation des activités sont également limités (voir chapitre 3.2). Afin de programmer les interventions selon un scénario réaliste de fonds pouvant être disponibles, la programmation des investissements sera basée sur les projections financières suivantes :

Tableau 8 - Rappel des projections de fonds mobilisables pour la mise en œuvre du Plan-cadre

	Phase 1: 2011 - 2012	Phase 2: 2013 - 2015	Phase 3: 2016 - 2020
Fonds projetés (en millions USD)	91,7	197,8	414,2
Moyenne annuelle (en millions USD)	45,9	65,9	82,8

4.5 PHASAGE DES INTERVENTIONS ENVISAGEES DANS LE PLAN-CADRE

144. Comme expliqué au sous-chapitre 4.3, les interventions prévues dans le Plan-cadre de la mise en œuvre de la PNEau/SNEau seront réalisées en phases. Il est évident que toute action entreprise dans une phase et non achevée se poursuivra dans la phase suivante.

4.5.1 INTERVENTIONS ENVISAGEES POUR LA PHASE 2011 - 2012

145. Au cours de cette phase, des interventions seront menées sur la majorité des axes de la PNEau. Cependant, comme déjà signalé, cette phase se focalisera principalement sur la mise en place de l'environnement favorable pour la bonne gouvernance du secteur, c'est-à-dire le cadre législatif et institutionnel, et sur la poursuite du programme d'investissements.
146. En ce qui concerne l'environnement favorable pour une bonne gouvernance du secteur, le Gouvernement s'attèlera à mettre en place et à faire fonctionner le cadre de coordination du secteur, adoptera et assurera la mise en application du code de l'eau et du code d'hygiène et de leurs principaux textes d'application ainsi que les textes relatifs à la décentralisation des services d'eau potable et d'assainissement. Il adoptera également la Politique Nationale d'Assainissement de base.
147. Par rapport à la gestion des ressources en eau, le cadre de mise en œuvre de la GIRE sera défini et les données relatives à la disponibilité de l'eau seront publiées. L'Inventaire National Eau et Assainissement sera aussi actualisé chaque année.
148. En ce qui concerne le renforcement de la planification et du financement, le schéma et le processus de planification seront améliorés, le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNEau mis en place et appliqué et une stratégie de mobilisation de financements pour le secteur sera élaborée et mise en œuvre.
149. En matière de renforcement des compétences professionnelles, des efforts seront menés pour dispenser des formations aux acteurs œuvrant dans le secteur.
150. Quant aux services d'eau potable et d'assainissement, la réalisation des investissements en cours se poursuivra, en même temps que l'amélioration de la gestion des infrastructures et des services d'eau et d'assainissement sera renforcée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La décentralisation des services d'eau et d'assainissement sera renforcée. En ce qui concerne les infrastructures d'AEPA, les projets en cours qui se poursuivront sont repris dans le tableau ci-après :

Tableau 9 - Programme d'investissement d'infrastructures AEPA 2011-2012

Projet/système	Cout estimatif (en millions USD)
3.1.1 AEPA en milieu urbain	
Systèmes d'AEP des centres urbains de Kayanza, Muyinga et Ngozi	10,67
AEP village Rukaramu/Kajaga et Gatumba	1,06
Systèmes d'AEP des centres urbains Cibitoke	1,14
Projet multisectoriel d'infrastructure d'eau (Bujumbura)	10,59
AEP nouveaux quartiers Gasekebuye, Rweza, Carama, Musaga	1,22
Alimentation en eau potable du poste de Musasa	0,98
Sous-total eau potable en milieu urbain	25,66
3.2.1 Assainissement en milieu urbain	
Assainissement de la commune de Buyenzi	1,63
Assainissement de la ville de Gitega (2011: en voie d'achèvement)	-

Sous-total assainissement en milieu urbain	1,63
TOTAL AEPA URBAIN PHASE 1	26,31
3.3.1 AEP en milieu rural	
AEP des provinces de Rutana, Ruyigi, Cankuzo et Kirundo	12,62
AEP des provinces de Muyinga, Kayanza	0,17
Systèmes d'AEP des provinces de Bubanza, Cibitoke et Muramvya (matériaux, travaux communautaires)	0,24
AEP des provinces de Cankuzo, Ruyigi, Gitega, Karuzi et Mwaro (matériaux, travaux communautaires)	0,46
Systèmes d'AEP des provinces de Rutana, Makamba et Bururi (matériaux, travaux communautaires)	0,25
Réhabilitation et extension des infrastructures AEP en milieu rural	0,25
Sous-total eau potable en milieu rural	13,99
3.3.1 Assainissement en milieu rural	
Mise en place d'un dispositif de promotion de latrines individuelles et collectives	1,06
L'assainissement autour des points d'eau (inclus dans les coûts des projets d'AEP respectifs)	p.m.
Construction de latrines scolaires au niveau de chaque école (coûts inclus dans latrines publiques)	p.m.
Construction de latrines publiques (marchés, gare routières, centres de santé, bâtiments municipaux etc)	3,00
Sous-total assainissement de base rural	4,06
TOTAL AEPA EN MILIEU RURAL PHASE 1	18,05
GRAND TOTAL INFRASTRUCTURES PHASE 1	44,36

4.5.2 INTERVENTIONS ENVISAGEES POUR LA PHASE 2013 - 2015

151. Au cours de cette phase, le développement du cadre législatif et institutionnel entamé dans la phase 1 se poursuivra, particulièrement celui relatif à la régulation des ressources en eau et à la régulation des services d'eau potable.
152. En ce qui concerne la gestion des ressources en eau, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités en GIRE des différents acteurs du secteur. Une stratégie d'intégration de la femme dans la gestion et dans l'utilisation des ressources en eau sera élaborée, le Partenariat National de l'Eau sera renforcé et la pratique de la GIRE sera initiée par l'élaboration d'un Plan GIRE dans un bassin versant pilote. Les besoins en eau pour les différents usages seront aussi déterminés au cours de cette phase (ils seront ensuite actualisés tous les trois ans) et les dispositifs de prévention des désastres liés à l'eau seront développés.
153. Les capacités de négociation en matière de gestion des eaux transfrontalières seront également renforcées pour le personnel des institutions en charge de ce domaine et les intérêts du pays dans chaque bassin hydrographique seront identifiés.
154. En matière de planification et de financement du secteur, un système de tarification de l'eau brute sera élaboré et mis en œuvre.
155. Un guichet «eau et assainissement» pour mobiliser les financements et réaliser des infrastructures d'eau et d'assainissement en faveur des pauvres et autres groupes vulnérables sera mis en place et les premiers jalons seront lancés pour la mise en place de l'approche programme.
156. Concernant le renforcement des capacités professionnelles, la formation au niveau universitaire en sciences et techniques de l'eau devrait démarrer.
157. En ce qui concerne les infrastructures d'eau et d'assainissement, La phase 2 sera marquée surtout par la réalisation d'importants investissements de manière accélérée pour viser les Objectifs du Millénaire pour le

Développement. Les projets importants d'infrastructures d'eau et d'assainissement prévus dans cette phase sont repris dans le tableau ci-après.

Tableau 10 - Programme d'investissement d'infrastructures AEPA 2013-2015

Projet/système	Cout estimatif (en millions USD)
3.1.1 AEP en milieu urbain	
Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable pour la ville de Bujumbura (Conduite d'amenée d'eau brute, Usine de traitement, stations de pompage, réservoirs et conduite de refoulement) (va continuer sur phase 3)	37,46
Systèmes d'AEP des centres urbains Makamba, Bururi et Matana	1,63
Systèmes d'AEP des centres urbains de Rumonge et de Mwaro	1,63
AEP Karuzi et Nyanza Lac	1,71
Réhabilitation et renforcement de l'AEP de la plaine de l'Imbo	2,04
AEP BUJA Phase III (Zones non encore desservies) (va continuer sur phase 3)	22,81
Système d'AEP de Kirundo	0,49
Sous-total eau potable en milieu urbain	67,77
3.2. Assainissement en milieu urbain	
Assainissement des villes de Muyinga, Ngozi et Kayanza	4,40
Extension et mise en valeur du réseau eau usée de la ville de Bujumbura	3,58
Assainissement de la ville de Rumonge (continuer sur phase 3)	3,42
Promotion de l'assainissement individuel dans les centres urbains	0,41
Promotion de l'assainissement collectif dans les centres urbains	2,04
Extension de l'assainissement de la ville de Gitega	1,55
Sous-total assainissement en milieu urbain	15,40
TOTAL AEPA EN MILIEU URBAIN PHASE 2	83,17
3.3.1 EAPA en milieu rural	
Systèmes d'EAPA Kirundo, Muyinga, Kayanza, Ngozi (va continuer sur phase 3)	12,87
Systèmes d'EAPA Bubanza, Cibitoke, Buja-rural, Muramvya (va continuer sur phase 3)	10,65
Systèmes d'EAPA Ruyigi, Cankuzo (va continuer sur phase 3)	2,46
Systèmes d'EAPA Gitega, Karuzi, Mwaro (va continuer sur phase 3)	3,24
Systèmes d'EAPA Rutana, Makamba, Bururi (va continuer sur phase 3)	8,04
Sous-total eau potable rural	37,26
TOTAL AEPA EN MILIEU RURAL PHASE 2	37,26
GRAND TOTAL INFRASTRUCTURES PHASE 2	120,43

4.5.3 INTERVENTIONS ENVISAGEES POUR LA PHASE 2016 - 2020

158. La phase 3 sera marquée par le renforcement des interventions faites dans les deux phases précédentes et par la réalisation de nouveaux investissements.
159. En ce qui concerne le cadre institutionnel, les actions à mener seront orientées vers l'optimisation du fonctionnement des institutions de pilotage de la mise en œuvre de la PNEau/SNEau et de celles en charge de la régulation.

160. Dans le domaine de la GIRE, des plans GIRE seront élaborés et mis en œuvre progressivement dans les sous-bassins versants du pays, en fonction des priorités et des urgences, en se basant sur les expériences tirées du sous-sous-bassin pilote.
161. En matière de planification et de financement, des procédures d'intégration des questions liées à l'eau et à l'assainissement dans les politiques d'aménagement du territoire et de l'urbanisme seront développées et appliquées. L'approche programme sera progressivement mise en œuvre notamment à travers la mise en place et le fonctionnement d'un fonds national de l'eau potable et de l'assainissement. Un fonds national pour la gestion de l'eau sera aussi mis en place et sera alimenté notamment par des fonds issus des factures et redevances sur l'eau brute.
162. En ce qui concerne le renforcement des capacités professionnelles, des écoles secondaires spécialisées en techniques de l'eau et de l'assainissement seront créées et les capacités de recherche-développement dans le secteur seront renforcées.
163. Concernant l'eau potable et l'assainissement, l'investissement dans les infrastructures se poursuivra pour couvrir le plus grand nombre de gens. Le tableau qui suit montre le volume des investissements AEPA à réaliser.

Tableau 11 - Phase 3 - Programme d'investissement d'infrastructures AEPA

Projet/système	Cout estimatif (en millions USD)
3.1.1 AEP en milieu urbain	
Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable pour la ville de Bujumbura (Conduite d'amenée d'eau brute, Usine de traitement, stations de pompage, réservoirs et conduite de refoulement) (poursuite de la phase 2)	19,55
AEP BUJA Phase III (Zones non encore desservies) (poursuite de la phase 2)	34,21
Systèmes d'AEP de centre urbain de Muramvya	1,63
Système d'AEP du centre d'ISALE	1,22
Système d'AEP des centres urbains de Gitega, Ruyigi, Rutana, Cankuzo et Bubanza	5,70
Sous-total eau potable en milieu urbain	62,31
3.2.1 Assainissement des centres urbains	
Assainissement de la ville de Rumonge (poursuite de la phase 2)	13,68
Sous-total assainissement urbain	13,68
TOTAL AEPA EN MILIEU URBAIN	75,99
3.3.1 AEPA en milieu rurale	
Systèmes d'AEP Kirundo, Muyinga, Kayanza, Ngozi (poursuite de la phase 2)	78,65
Systèmes d'AEP Bubanza, Cibitoke, Buja-rural, Muramvya (poursuite de la phase2)	63,10
Systèmes d'AEP Ruyigi, Cankuzo (poursuite de la phase2)	16,95
Systèmes d'AEP Gitega, Karuzi, Mwaro (poursuite de la phase2)	32,00
Systèmes d'AEP Rutana, Makamba, Bururi (poursuite de la phase2)	49,32
Sous-total eau potable rural	240,02
TOTAL AEPA RURAL	240,02
GRAND TOTAL	316,01

4.5.4 RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS ENVISAGES 2011 - 2020

164. Le tableau ci-après donne le récapitulatif du volume des investissements envisagés pour les infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement de base tant dans le milieu urbain que dans le rural.

Tableau 12 - Programme d'investissements infrastructures AEP et assainissement de base (en millions USD)

	2011 – 2012	2013 - 2015	2016 – 2020	Total
AEP urbain	25,66	67,77	62,31	155,74
Assain. de base urbain ^{*)}	1,63	15,40	13,68	30,71
Sous-total milieu urbain	27,29	83,17	75,99	186,45
AEP rural	13,99	37,26	240,02	291,27
Assain. de base rural ^{*)}	4,06	-	-	4,06
Sous-total milieu rural	18,05	37,26	240,02	295,33
Total infrastructures AEPA	45,34	120,43	316,01	481,78

*) non-inclus les investissements des privés pour les latrines individuelles

165. Comme le montre le tableau ci-avant, les investissements totaux envisagés pour le sous-secteur AEPA sont estimés autour de 482 millions d'USD. Au niveau de l'assainissement de base, les coûts de construction des latrines individuelles ne sont pas pris en considération car leur financement dépendra directement des populations concernées.
166. Par rapport aux différents axes de la PNEau, le total des investissements envisagés pour la période 2011 - 2020 se résume donc ainsi :

Tableau 13 - Récapitulatif des investissements par axe envisagés 2011 - 2020

	2011 - 2012	2013 - 2015	2016 – 2020	Total
Axe 1 : Gouvernance	1,96	3,78	3,85	9,59
Axe 2 : GIRE	1,92	6,89	14,22	23,03
Axe 3 : AEPA Infrastructures	45,34	120,43	316,01	481,78
Axe 3 : AEPA mesures d'accompagnement	3,56	5,91	0,54	10,01
Axe 4 : Développement socio-économique	2,87	0,92	0,27	4,06
Axe 5 : Eaux Transfrontalières	0,02	0,31	0	0,33
Axe 6 : Planification et Financement	0,98	1,09	0,46	2,53
Axe 7 : Renforcement des capacités	1,08	0,75	2,34	4,17
Total d'investissements envisagés	56,8	140,1	337,7	534,5
p.m. financements projeté mobilisables	91,7	197,8	414,2	703,7

5 RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE SUR LE SECTEUR ET SUR L'ATTEINTE DES OMD

167. La Stratégie Nationale de l'Eau trace la voie et conduira à l'atteinte de l'objectif global de la Politique Nationale de l'Eau de « garantir de façon durable la couverture des besoins en eau de tous les usagers par un développement harmonieux des ressources en eaux nationales ». Un cadre institutionnel, légal et réglementaire approprié permettra d'asseoir une bonne gouvernance du secteur. De même, la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau permettra aux différents utilisateurs des ressources en eau, à travers le respect des 10 principes directeurs du secteur de l'eau, de disposer de l'eau pour satisfaire leurs besoins dans une manière équitable, transparente et durable.
168. En ce qui concerne les OMD dans l'eau potable et l'assainissement, la réalisation des interventions envisagées dans le cadre de la Stratégie, dans les domaines de la planification, le financement, la réalisation et la gestion des infrastructures permettront une amélioration importante des taux de couverture. Comme le montre le tableau ci-après, le secteur sera sur la bonne voie.
169. Néanmoins il importe de signaler que les chiffres donnés dans les tableaux ci-après représentent des estimations indicatives établies sur base des données actuellement disponibles qui devraient être certainement raffinés et complétés lors d'une prochaine actualisation. Malgré des imprécisions dans les paramètres utilisés, les extrapolations indiquent clairement que les valeurs cibles des OMD ne seront pas atteintes en 2015 mais que leurs réalisations semblent plus réalistes pour la période vers 2020.

Tableau 14 - Evolution de l'effectif de la population

	Fin 2010	Fin 2015	Fin 2020
Effectif de la population	8.444.784	9.507.982	10.705.036
Population urbaine	852.923	960.306	1.081.209
Nombre de ménages urbains	174.066	195.981	220.655
Population rurale	7.591.861	8.547.676	9.623.827
Nombre de ménages ruraux	1.615.290	1.818.654	2.047.623

Source: Min Inter, Bureau Central de Recensement; résultats définitifs recensement général 2008 ; Bujumbura avril 2011

Tableau 15 - Estimations des résultats sur la couverture en eau potable en milieu urbain

	Situation de base 2010	Situation fin 2015	Situation fin 2020
population urbaine	852.923	960.306	1.081.209
ménages urbains	174.066	195.981	220.655
taux de couverture ciblé selon OMD	-	99%	-
taux de couverture ciblé selon stratégie	83% ¹⁾	90%	97%
Investissements projetés (millions USD)		93,43	62,31
population additionnelle desservie ²⁾		156.349 ²⁾	184.497 ²⁾

Source : propres estimations;

1) CSLPII

2) population additionnelle couverte estimée sur base des projets d'investissement individuels (voir aussi 4.4.2)

Tableau 16 – Estimation des résultats sur la couverture en assainissement de base en milieu urbain

	Situation de base 2010	Situation fin 2015	Situation fin 2020
population urbaine	852.923	960.306	1.081.209
ménages urbains	174.066	195.981	220.655
taux de couverture ciblé selon OMD	-	71%	
taux de couverture ciblé selon stratégie	34% ¹⁾	56% ²⁾	78%
ménages desservis	66.145	139.147	182.004
ménages suppl. à desservir		73.002	42.857 ³⁾
Investissements projetés (millions USD)		17,03	13,68
coûts par ménage (USD)		233	319

Source: propres estimations;

1) INEA urbain 2009: moyenne de Bujumbura

2) rapport de consultation CSLP-II

3) SETEMU : population additionnelle desservie estimée sur base des projets d'investissement envisagés (voir aussi 4.4.2)

Tableau 17 – Estimation des résultats sur la couverture en eau potable en milieu rural

	Situation de base 2010	Situation fin 2015	Situation fin 2020
population rurale	7.591.861	8.547.676	9.623.827
nombre de ménages ruraux	1.615.290	1.818.654	2.047.623
taux de couverture ciblé selon OMD	-	79%	
Investissements projetés (millions USD)		51,25	240,02
taux de couverture ciblé selon stratégie	50% ¹⁾	58% ²⁾	89% ²⁾

Source : propres estimations ;

1) INEA rural 2007

2) SCET : 185 mio USD=24% couverture supplém. (79%-55%) ; 51,3 mio = 7% couverture supplém; 240 mio = 31% couverture supplém;

Tableau 18 – Estimation des résultats sur la couverture en assainissement de base en milieu rural

	Situation de base 2010	Situation fin 2015	Situation fin 2020
population rurale	7.591.861	8.547.676	9.623.827
nombre de ménages ruraux	1.615.290	1.818.654	2.047.623
taux de couverture ciblé selon OMD	-	72%	
taux de couverture ciblé selon stratégie	35% ¹⁾	50% ²⁾	72%
Nombre de latrines	565.351	909.327	1.474.289
Latrines à construire		343.975	564.962
Investissements à prévoir (millions USD) ³⁾		52	85

Source: propres estimations;

1) INEA rural 2007

2) rapport de consultation CSLP-II

3) coûts d'investissement 150 USD par latrine individuelle ; coûts non inclus dans Plan-cadre

N.B Les données actuelles sur la couverture eau et assainissement n'étant pas encore disponibles, les valeurs de base utilisées pour les taux sont ceux de 2010. Cependant, compte tenu des investissements réalisés au cours de l'année écoulée, la situation s'est certainement améliorée et les taux ont certainement augmenté.

6 GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

6.1 CADRE ORGANIQUE DE PILOTAGE

170. La Stratégie Nationale de l'Eau sera mise en œuvre par toutes les parties prenantes du secteur, de la base au sommet, sous le pilotage du cadre de coordination adopté dans la Politique Nationale de l'Eau.

6.1.1 COMITE NATIONAL DE COORDINATION DU SECTEUR EAU

171. Dans la PNEau, le Comité National de Coordination du Secteur Eau (CNCE) est conçu comme organe politique de haut niveau dont la raison d'être est la coordination politique et stratégique du secteur de l'eau et de l'assainissement. Le CNCE occupera une place centrale dans le cadre organique prévu pour la gestion de la mise en œuvre de la SNEau et de son Plan-cadre. Il sera présidé par le Ministre en charge de la gestion des ressources en eau et aura comme membres les Ministres en charge des domaines clés d'utilisation de l'eau et de l'assainissement.
172. De façon générale, le CNCE aura pour principales missions de :
- assurer la cohérence des cadres légal et institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
 - assurer la coordination des aides extérieures affectées au développement du secteur ;
 - assurer la coordination des interventions en matière de gestion et d'utilisation des ressources en eau ;
 - assurer l'harmonisation des approches de planification et d'intervention des acteurs du secteur ;
 - veiller à l'équité en matière de couverture du territoire national en eau potable et assainissement ;
 - veiller à l'équité en matière d'allocation des ressources en eau entre les grands utilisateurs ;
173. Par rapport à la mise en œuvre de la stratégie et du Plan-cadre, il aura comme missions de :
- s'assurer qu'au niveau du Gouvernement, les dispositifs nécessaires soient mis en place et que toute décision requise soit prise dans les délais prévus ;
 - s'assurer, par les résultats du suivi-évaluation, que la PNEau est mise en œuvre à travers les approches stratégiques et le Plan-cadre de la Stratégie Nationale de l'Eau ;
 - veiller à la mise à jour annuelle du Plan-cadre de la stratégie.
 - veiller à la mise à jour de la stratégie dans son ensemble, au moins à la fin de chaque phase.
174. Pour son fonctionnement, le CNCE sera doté d'un secrétariat exécutif dont les missions principales sont l'organisation des travaux du CNCE, la diffusion des décisions et recommandations du CNCE et le suivi de leur exécution. Les fonctions du Secrétariat Exécutif du CNCE seront assurées par la Direction Générale en charge des questions de l'eau et de l'assainissement au ministère en charge de la gestion des ressources en eau.
175. La composition, le mode de fonctionnement, les missions détaillées et les tâches du CNCE et de son Secrétariat Exécutif sont précisés dans le décret qui les met en place.

6.1.2 GROUPE SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT

176. Le Groupe Sectoriel Eau et Assainissement (GSEA) est un cadre d'échange et de concertation entre les structures du Gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile où ils analysent ensemble les questions relatives à la planification, le suivi et l'évaluation du secteur eau et assainissement.

177. Le GSEA a pour principales missions de :

- contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'aide dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- appuyer le renforcement des capacités de fonctionnement des structures de gestion du secteur ;
- contribuer à la coordination des interventions menées dans la mise en œuvre de la PNEau ;
- favoriser les synergies et éviter des duplications entre les projets en cours dans le secteur ;
- contribuer à la planification, au suivi et à l'évaluation du secteur ;
- aligner les PTF sur les stratégies de développement du secteur (harmonisation des approches)

178. Le GSEA est présidé par le Ministre en charge de la gestion des ressources en eau et co-présidé par un représentant du chef de file des PTF.

179. Dans la mise en œuvre des interventions prévues dans le Plan-cadre, Le GSEA jouera un rôle consultatif.

6.1.3 COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

180. Le Comité Technique de Suivi (CTS) est constitué d'experts provenant de tous les ministères gestionnaires et utilisateurs des ressources en eau et du ministère en charge de la planification.

181. Le CTS sera principalement chargé de :

- préparer tous les dossiers techniques à être traités par le CNCE
- suivre, au plan technique, la mise en œuvre de la PNEau/SNEau dans tous les ministères ;
- assurer la coordination technique de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau à travers les unités chargées de la planification sous-sectorielle (UPS) dans les différents ministères ;
- assurer la liaison entre le ministère en charge de la gestion des ressources en eau et les ministères utilisateurs de l'eau ;
- faire le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires du secteur ;
- relever toute problématique de gestion des ressources en eau et faire rapport au CNCE ;
- apporter toute l'assistance technique voulue par le CNCE ;
- élaborer le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNEau ;
- faire le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNEau à l'aide des indicateurs d'impact et des indicateurs de performance ;
- proposer l'actualisation de la Stratégie et/ou son Plan-cadre.

182. Le CTS sera mis en place par le Ministre en charge de la gestion des ressources en eau après concertation avec les autres Ministres qui lui désignent les représentants de leurs ministères respectifs et ceux des institutions autonomes sous leur tutelle. Les travaux du CTS seront présidés par le représentant du ministère en charge de la gestion des ressources en eau. L'acte de mise en place du CTS précise ses termes de références et son mode de fonctionnement.

6.1.4 UNITES DE PLANIFICATION SECTORIELLES

183. Chaque ministère et chaque institution autonome gestionnaire ou utilisateur des ressources en eau mettra en place en son sein une Unité de Planification Sectorielle (UPS), dont les principales missions portent sur la planification des programmes et des activités relatives à la mise en œuvre de la PNEau au sein du ministère/institution et sur le suivi de leur mise en œuvre effective.

184. Dans la planification et le suivi des activités, l'UPS doit se conformer au Plan-cadre de la Stratégie. Le responsable de l'UPS représente le ministère/institution au CTS. Par leur participation au CTS, les responsables des UPS lui permettent de faire le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNEau dans les différents sous-secteurs.

6.2 APPROCHE DE GESTION

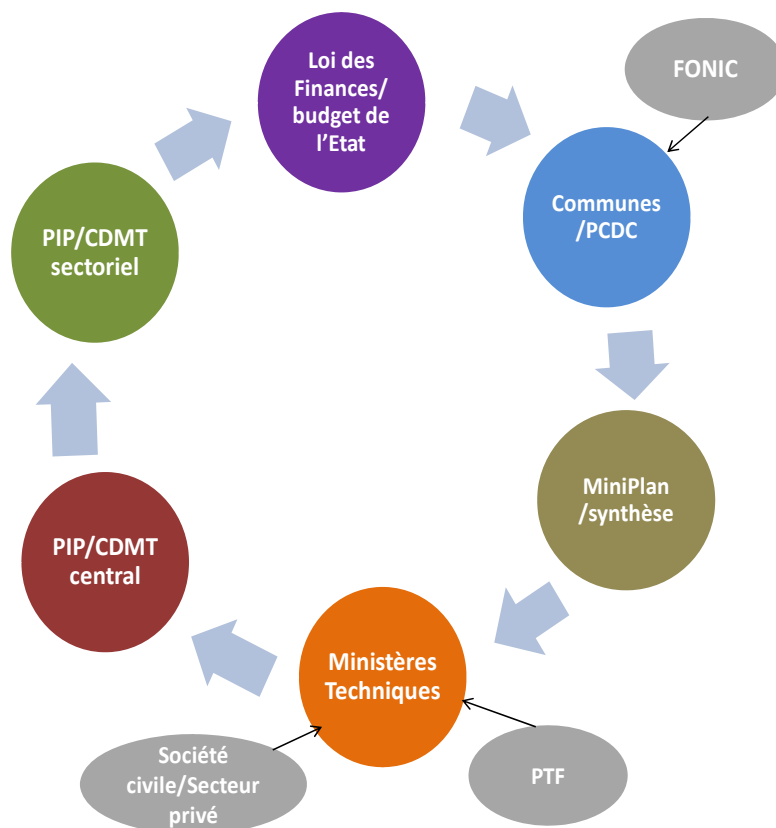
6.2.1 UTILISATION DE L'APPROCHE « GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS » (GAR)

185. Afin d'améliorer l'efficacité des interventions prévues dans le secteur et dans l'intérêt d'assurer le suivi de leurs impacts, le Gouvernement va aligner son système de programmation et de gestion sur l'approche de la « Gestion Axée sur les Résultats » (GAR).
186. L'introduction et l'application de cette approche témoigne de la volonté du Gouvernement de disposer d'un outil cohérent et performant de planification et de gestion et de s'aligner aux principes de la "Déclaration de Paris" sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement, notamment par rapport à la gestion de la performance.
187. Avec l'application de cette approche, le Gouvernement veut assurer que :
- il y ait une cohérence entre les objectifs de développement du secteur et des interventions prévues ; la programmation, la budgétisation, la gestion et le suivi/évaluation soient alignées sur les résultats attendus ;
 - le dialogue entre les parties prenantes, notamment le Gouvernement et les PTF soit axé sur les résultats à toutes les étapes, c.à.d. de la planification stratégique jusqu'à l'achèvement et même après ;
 - la simplicité et la convivialité des méthodes utilisées permettent à toute partie intéressée un maximum de transparence et de compréhension.
188. Par rapport à l'aide au secteur, le Gouvernement veut que les partenaires au développement aient recours à un cadre ordonné et systématique qui leur permet de planifier des programmes d'aide ou des projets distincts basés sur les priorités et les résultats que le pays a définis. Cet alignement de l'aide sur les priorités va être soutenu par l'introduction des outils et des procédures qui eux aussi mettront l'accent surtout sur la performance et les résultats (e.g. approche programme, fonds commun).

6.2.2 PROGRAMMATION ET BUDGETISATION

189. En matière de planification, de programmation et de budgétisation, le Gouvernement est en train d'adopter un cadre unique et concordant avec l'approche de la GAR pour éviter les processus de planification parallèles et non compatibles. Ce cadre unique vise à instaurer une cohérence, non seulement, entre le niveau central et le niveau décentralisé, mais aussi entre les différents outils utilisés.

Graphique 6 - Cycle de planification, de programmation et de budgétisation



190. Afin de répondre aux défis de l'amélioration du cadre actuel de planification et de financement, le Gouvernement prévoit que :

- les PCDC produits soient reconnus comme un instrument certes indispensable dans le processus de planification des investissements dans le secteur au niveau décentralisé, mais qu'ils soient révisés pour recadrer les ambitions des investissements pour certaines communes et rester dans la logique des objectifs fixés au niveau national et pour d'autres, ajouter une programmation financière pour la réalisation des projets et programmes non encore financés ;
- la séparation des projets de dimension nationale et ceux de niveau décentralisé soit faite et que les ministères techniques n'enregistrent que des projets et programmes de dimension nationale ;
- compte tenue des ressources humaines et financières dont disposent aujourd'hui les entités décentralisées, le niveau central les assiste dans la formulation et le pilotage des projets et programmes de développement en attendant qu'elles soient progressivement dotées de compétences techniques et des moyens financiers conséquents ;
- le plan d'investissement triennal soit rapidement élaboré et adopté en attendant la mise en place du CDMT eau et assainissement ; l'instauration du CDMT dans le secteur de l'eau et assainissement permettra la prise en compte des frais de fonctionnement et d'investissement dans la programmation pluriannuelle et dans le budget de l'Etat ;
- chaque année, une revue des dépenses dans le secteur « eau et assainissement » soit faite pour apprécier le niveau de performance afin de réviser le cas échéant les affectations des fonds par les PTF traditionnels de ce secteur et/ou mobiliser d'autres financements auprès de nouveaux PTF intéressés par le secteur, conformément au deuxième principe de la déclaration de Paris sur la gestion efficace de l'aide qui consacre l'obligation des bailleurs de fonds à s'aligner aux priorités nationales ;

- une bonne coordination en matière de planification stratégique des investissements soit instaurée afin de regrouper les projets en programmes et ainsi éviter le saupoudrage et la fragmentation des interventions ;
- une clarification des missions assignées aux communes par rapport à celles assignées au FONIC soit faite ;
- au niveau du Ministère du Plan et du Développement Communal, un lien fonctionnel entre le FONIC, la Direction de la Planification Locale et la Direction de la Programmation soit créé pour faciliter la prise en compte dans le PIP des projets Eau et Assainissement contenus dans les PCDC..

6.2.3 ROLE DES PLANS D'ACTIVITES

191. Le Plan-cadre ne peut pas remplacer les plans d'activités détaillés mais il servira plutôt comme référentiel pour leur établissement. Dans cette optique, les plans d'activités seront élaborés sur base du Pan-cadre et mis en œuvre au niveau des différents ministères et institutions sous-sectoriels.
192. L'élaboration des plans d'activité annuels suivra la même structure et la même logique que le Plan-cadre. Chaque plan comporte :
- une description des cibles envisagés, accompagnée par des indicateurs de performance
 - les effets clés (objectifs stratégiques) auxquels les résultats contribueront ;
 - une description détaillée des activités à mener ;
 - les échéanciers et les intervenants responsables pour la réalisation ;
 - les estimations de dépenses/du budget ;
 - les facteurs essentiels de succès et les risques dans l'exécution

6.3 SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN-CADRE

193. Le Gouvernement prévoit mettre en place un système de suivi et d'évaluation du développement du secteur. Ce système servira à la fois pour le suivi et l'évaluation des réalisations, à l'apprentissage et pour la prise de décision en matière de gestion. Le Comité Technique de Suivi sera chargé de l'élaboration et, une fois mis en place, de la gestion de ce système.
194. Il est important que le progrès vers l'atteinte des objectifs sectoriels soit objectivement vérifiable. Pour cela ; un certain nombre d'indicateurs seront utilisés. Ces indicateurs seront de deux catégories bien distinctes :
- les indicateurs de performance, qui seront utilisés pour contrôler et évaluer le progrès par rapport à l'atteinte des résultats envisagés dans le Plan-cadre ;
 - les indicateurs d'impact pour suivre l'impact de la mise en œuvre de la stratégie au niveau des objectifs de la PNEau et des bénéficiaires.
195. Les indicateurs donnés dans l'encadré ci-après sont des indicateurs de performance dont le Gouvernement va se servir dans le système de suivi-évaluation qu'il compte mettre en place pour suivre le développement du secteur. Ils seront plus complétés et plus détaillés lors de l'élaboration du dispositif de suivi et d'évaluation prévue au cours de la phase 1 (voir résultat 6.1.3). Des indicateurs d'impact seront également définis au cours de cette phase et intégrés dans le système de suivi et d'évaluation.

Encadré 7 - Indicateurs de performance

Résultat		Indicateurs	Chef de fil	Valeur cible
1.1.1	Le cadre de coordination assure le développement harmonieux du secteur de l'eau et de l'assainissement	Date de mise en place du CTS	MEEATU	date limite fin 2011
1.1.3	Mécanismes de protection et de gestion intégrée de la ressource eau effectifs	Associations des usagers enregistrées dans le S/s-bassin pilote	MEEATU	% à déterminer
1.1.4	Mécanismes de régulation du service public de l'eau assurent la gestion efficace du secteur	Date de la première révision du tarif selon le concept de régulation mis en place	MEM	date limite fin 2015
1.1.5	Gestion intercommunale des services eau potable et assainissement est effective	Nombre de services intercommunaux fonctionnels	MinInter	% à déterminer
1.2.1	Le cadre légal/réglementaire assure la gestion et l'utilisation rationnelle de la ressource eau	Date d'adoption du code de l'eau	MEEATU	Date limite 12/2011
1.2.2	Le cadre légal/réglementaire assure l'amélioration des conditions/comportements en hygiène	Date d'adoption du code d'hygiène	MSLCS	Date limite à déterminer
1.2.3	Le cadre légal/réglementaire permet aux communes de jouer leurs rôles et d'exécuter leur fonction	Nombre de services techniques communaux fonctionnels	Min Inter	2012: 25% des communes 2015: 75% des communes 2020 :100% des communes
2.1.3	Les plans GIRE des sous-bassins encadrent le développement des ressources en eaux	Des plans GIRE sont élaborés dans x % de sous-sous-bassins	MEEATU	2020: 50%
2.3.2	La participation de la femme dans la gestion des ressources en eau est effective	Associations d'usagers avec au moins 1/3 de femmes dans les comités d'eau enregistrées dans x% de S/s-bassin	MEEATU	2015: 75% 2020: 100%
2.3.3	La GIRE est mise en œuvre dans un sous-sous-bassin pilote	% des projets identifiés dans le plan GIRE mis en œuvre	MEEATU	% à déterminer
2.3.4	La GIRE est mise en œuvre progressivement dans les autres sous-bassins en fonction des besoins et moyens	% des projets identifiés dans les plans GIRE mis en œuvre	MEEATU	% à déterminer
2.4.1	Disponibilité et demande en eau publiées régulièrement	publication des données sous forme de rapport	MEEATU	chaque 3 ans à partir de 2013
3.1.1	Les centres urbains disposent d'infrastructures d'AEP fonctionnelles tenant compte d'une approche pro-pauvre	Taux de couverture en eau potable urbain	MEM	Base 2010: 83% 2015: 90% 2020 97%
3.1.2	Une bonne gestion des services et des infrastructures d'AEP en milieu urbain est assurée	a) Rendement du réseau b) Taux de recouvrement commercial (Encaissements / Facturation)	REGIDESO	a) Base 2010: 57%; 2015: 80 %; 2020: 83% b) Base 2010: 75%; 2015: 87%; 2020: 95%
3.1.3	Le secteur privé intervient dans la mise en place et la gestion des infrastructures EP	% de bornes fontaines gérées par des privées	REGIDESO	% à déterminer
3.2.1	Les centres urbains disposent de système d'assainissement adéquat et fonctionnel	Taux de couverture en assainissement de base	SETEMU	2010: 34% ; 2015: 56 %; 2020: 78%

3.2.2	Une bonne gestion des services et infrastructures d'assainissement est assurée	Taux de recouvrement commercial (Montant encaissé / Montant Facturé)	SETEMU	à déterminer
3.3.1	Le milieu rural dispose d'infrastructures EP fonctionnelles	Taux de couverture AEP en milieu rural	MEM	2010: 50% ; 2015: 58% ; 2020: 89%.
3.3.3	La commune assure son rôle de maîtrise d'ouvrage de manière efficace	x % communes ayant un contrat de délégation de service EP	Communes	2010: 0% ; 2015: 50% ; 2020: 85%
3.3.5	La population rurale dispose des installations sanitaires fonctionnelles	Taux de couverture en assainissement	Communes	2010: 35% ; 2015: 50 % ; 2020 : 72%
6.1.3	Un système de suivi-évaluation assure la mise en œuvre de la PNEau	a) Date de disponibilité de la version actualisée de la SNEAau ; b) Date de disponibilité du Plan-cadre actualisé	CNCE	a) (03/2013; 03/2016); b) (03 de chaque année à partir de 2012)
6.3.3	Un guichet particulier pour financer les bornes fontaines et autres infrastructures AEP et assainissement en faveur des catégories vulnérables est fonctionnel (« guichet eau et assainissement »)	Date du premier décaissement du guichet en faveur des infrastructures "pro-pauvres"	MEM	06/2016
6.4.2	La loi des finances est en conformité avec les règles pour la mise en place de l'approche programme	Pourcentage du budget de l'Etat affecté au secteur	MinFin	Base 2010: 0,07% 2015: 2%
6.4.3	Le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement est fonctionnel (outil approche programme)	Une partie des financements des bailleurs passent par le Fonds	MEM	avant 06/2016: 15% 2018: 30% 2020: 50%
7.2.1	La qualité de la formation continue est améliorée	Pourcentage du budget alloué au secteur dans chaque institution dépensé pour la formation continue	Premiers responsables des institutions	au moins 5% des budgets

NB : Les numéros des résultats dans l'encadré ci-avant sont ceux de ces mêmes résultats dans le Plan-cadre

196. Le suivi de la réalisation des résultats par le CTS à l'aide des indicateurs de performance et de certains indicateurs d'impact va permettre d'actualiser chaque année le plan-cadre (produits, coûts, phasage) par le CTS. L'actualisation de la Stratégie dans son ensemble, prévue à la fin de chaque phase, sera également basée sur le système de suivi et d'évaluation.

ANNEXE 1

Plan-cadre 2011 -2020

Axe 1: Création d'un environnement favorable pour une bonne gouvernance du secteur

Sous-axe 1.1 : Mise en place d’une structure institutionnelle de gestion et d’utilisation des ressources en eau				Risques			
Objectif spécifique 1.1 : Le secteur de l’eau est gouverné par une structure institutionnelle de gestion qui vise l'équité, l'efficacité, la transparence et la durabilité de la ressource et des services d’eau.				• Manque ou insuffisance d’une coordination efficace de tous les intervenants dans le secteur			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
1.1.1 Le cadre de coordination assure le développement harmonieux du secteur de l’eau et de l’assainissement.	MEEATU	Date de mise en place du CTS (date limite fin 2011)	Décret portant sur la création du Comité National de Coordination du Secteur (CNCE) mis en application.				0,01
			Ligne budgétaire pour le CNCE établie				-
			Le Secrétariat Exécutif du CNCE est mis en place et fonctionne.				0,41
			Le Comité Technique de Suivi (CTS) est mis en place et fonctionne.				0,16
			Plan d’actions (de la mise en fonction du cadre de coordination) établi				0,12
			Unités de planification sectorielle (UPS) mises en place au niveau des Ministères				0,04
			Un système de Suivi et Evaluation est mis en place. (voir aussi 6.1.3)				0,10

1.1.2	Le GSEA contribue à une meilleure efficacité de l'aide.	MEEATU		Les TDR du GSEA intègrent les élus locaux et communautés de base, les associations des industriels et les réseaux femmes du secteur eau.				0,00
				Les capacités des nouveaux membres sont renforcées.				0,04
				GSEA assure le respect du principe de l'équité dans la planification à travers l'implication des représentants de la base				0,02
				La communication des résultats du GSEA vers les cadres décisionnels est assurée.				0,00
				Le système de suivi et d'évaluation interne des recommandations du GSEA est mis en place.				0,05
1.1.3	Mécanismes de protection et de gestion intégrée de la ressource eau effectifs.	MEEATU	Association des usagers enregistrés dans le S/s-bassin pilote (% à déterminer)	Un concept de la régulation de la ressource eau établi.				0,08
				Un décret portant sur la réorganisation des services du ministère en charge de la régulation de la ressource eau est mis en application.				0,01
				Le concept de la régulation de la ressource eau est mis en application				-
				Les sources et modes de financement de la fonction de régulation sont établis (couts inclus dans le concept de régulation)				-
				Une ligne budgétaire pour le fonctionnement de la structure en charge de la régulation est établie.				-
				La structure en charge de la régulation est fonctionnelle				0,81
				Les capacités des agents en charge de la régulation sont renforcées.				0,16
				Unité de gestion d'un S/s- bassin versant pilote mise en place.				0,16
				Normes de protection de la ressource développées.				0,05

1.1.4	Mém	Date de la première révision du tarif selon le concept de régulation mise en place (date limite fin 2015)	Concept de contrôle et régulation du service public eau potable élaboré				0,08
			Décret portant sur la réorganisation des services du ministère de tutelle de l'Agence de Contrôle et Régulation (ACR) mis en application.				0,01
			Décret portant statut de l'ACR mis en application.				-
			Sources et modes de financement de l'ACR définis.				-
			Ligne budgétaire ACR établie.				-
			ACR mise en place et fonctionne.				5,70
			Capacité des agents de l'ACR renforcées.				0,16
			Normes d'exploitation développées.				0,10
			Structure tarifaire permettant la rentabilité, en prenant en compte les aspects sociaux améliorée.				0,08
1.1.5	Mininter	Nombre de services fonctionnels (% à déterminer)	Dispositif réglementaire sur l'intercommunalité établi.				0,05
			Concept de gestion et de financement élaboré.				-
			Mise en place des services d'eau potable et assainissement intercommunaux.				0,81

Sous-axe 1.2 : Mise à jour des textes organiques (instruments légaux et réglementaires) régissant la gestion des ressources en eau.				Risques			
Objectif spécifique 1.2 : Le cadre législatif et réglementaire du secteur de l’eau vise l’équité, l’efficacité, la transparence et la durabilité de la ressource.							
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
1.2.1	MEEATU	Date d’adoption du code (date limite 12/2011)	Loi portant code de l'eau promulguée.				-
			Textes d’application du code de l’eau adoptés.				0,10
			Vulgarisation du Code et de ses textes d’application assurée (en langues française et kirundi).				0,12
1.2.2	MSPLS		Politique Nationale d’Hygiène et d’Assainissement de Base adoptée				-
			Loi portant sur le Code d'Hygiène promulguée				-
			Textes d’application du Code d’Hygiène adoptés				-
			Vulgarisation du Code d'Hygiène et de ses textes d’application assurée (en langues française et kirundi).				-

1.2.3	Le cadre légal/réglementaire permet aux communes de jouer leurs rôles et d'exécuter leur fonction.	Mininter	Nombre de services techniques communaux fonctionnels (2012: 25% 2015: 100% des communes)	Textes réglementaires qui précisent les compétences et ressources (relatifs au secteur eau et assainissement) transférées aux communes adoptés.				0,02
				Textes spécifiques à chaque commune qui précisent les compétences et ressources (relatifs au secteur eau et assainissement) transférées aux communes adoptés.				-
				Les Communes disposent des capacités et des compétences.				0,12

Axe 2: La gestion intégrée des ressources en eau

Sous-axe 2.1 : Plan d'Actions de la GIRE (PAGIRE).				Risques			
Objectif spécifique 2.1 : Le PAGIRE cadre une gestion consensuelle et participative des ressources en eau.				• Faible participation des usagers de l’eau dans l’élaboration des plans GIRE			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
2.1.1	MEEATU		Le cadre de la mise en œuvre de la GIRE est disponible (y compris les mécanismes de financement)				0,15
			Le cadre de la mise en œuvre de la GIRE est vulgarisé et diffusé				0,16
2.1.2	MEEATU		Unité pilote (niveau sous-sous-bassin) choisi				-
			Le plan GIRE élaboré de manière participative (administration et acteurs locaux) dans un sous-sous-bassin choisi est disponible				0,81
							-
2.1.3	MEEATU	Des plans GIRE sont élaborés dans x % de sous-sous-bassins 2020: 50%	Les plans GIRE sont élaborés pour les 4 sous-bassins progressivement en fonction des priorités et des moyens de l’Etat.				1,63
							-

Sous-axe 2.2 : Développement d'un partenariat avec la société civile, les ONG et le secteur privé.				Risques			
Objectif spécifique 2.2 : Les actions et les ressources financières des ONG et des privés sont orientées vers les plans GIRE.				● Le Partenariat National de l'Eau n'est pas soutenu et n'est pas actif			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
2.2.1	Les ONG, les privés et les institutions étatiques adhèrent au Partenariat	Partenariat National de l'Eau	Le lien entre le Partenariat National de l'Eau et le cadre national de coordination et de concertation est défini				0,11
			Le comité du Partenariat est actif				0,10
			Le concept de la GIRE est connu par les ONG et les privés actifs dans le secteur eau				0,12
			Le Partenariat National de l'Eau harmonise les actions des ONG et des privés dans la GIRE				0,04
							-

Sous-axe 2.3 : Participation des parties prenantes à la GIRE.				Risques			
<u>Objectif spécifique 2.3 : La gestion consensuelle et participative permet un arbitrage entre la protection des ressources en eau et leurs utilisations comme bien économique.</u>				• Insuffisance de capacités humaines pour le développement de la GIRE • Faible mobilisation des usagers pour former des associations qui élaborent et mettent en œuvre des projets pour trouver des solutions aux problèmes de gestion et d'utilisation des ressources en eau • L'étude du sous-sous-bassin pilote ne permet pas de tirer des leçons pertinentes pour les autres bassins versants			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
2.3.1	MEEATU		Les parties prenantes dans un sous-bassin sont identifiées				0,02
			Un plan IEC pour la GIRE est disponible				0,04
			Les parties prenantes sont sensibilisées et formées sur l'application de la GIRE (PAGIRE C11-C12-C13-C14-B.12)				-
2.3.2	MEEATU	Associations d'usagers avec 1/3 de femmes dans de comite d'eau enregistrés dans x% de S/s-bassin (2015: 75%), 2020: 100%)	Une étude sur l'intégration de la femme dans la gestion et l'utilisation de l'eau est disponible (PAGIRE B.6)				0,04
			Les recommandations de l'étude sont prises en compte dans le plan IEC				-
			Les recommandations de l'étude sont prises en compte dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Eau				-

2.3.3	La GIRE est mise en œuvre dans un sous-sous-bassin pilote	MEEATU	% des projets identifiés dans le plan GIRE mis en œuvre	Mise en place du cadre de gestion GIRE dans le sous-sous-bassin pilote (voir 1.1.3 pour couts)				-
				Mise en œuvre des projets identifiés dans le Plan GIRE				16,29
2.3.4	La GIRE est mise en œuvre progressivement dans les autres sous-bassins en fonction des besoins et moyens	MEEATU	% des projets identifiés dans le plan GIRE mis en œuvre (% à déterminer)	Les expériences tirées du sous-sous-bassin pilote sont appliquées progressivement dans les autres sous-sous-bassins				0,0
				Les mécanismes de financement sont mis en œuvre				0,04
				La structure d'encadrement au niveau des sous-bassins pour la mise en échelle au niveau des sous-sous-bassins est mise en place				0,37
				Des associations d'usagers sont constituées sur l'initiative de ces derniers				0,02
				Des projets sont élaborés et mis en œuvre par ces associations				0,81

Sous-axe 2.4 : Instruments pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.				Risques			
Objectif spécifique 2.4: L'adéquation entre la demande en eau et la disponibilité en tenant compte des besoins d'écosystèmes est assurée.							
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
2.4.1	MEEATU	publication des données sous forme de rapport (chaque 3 ans à partir de 2013)	La base de données hydrologiques est alimentée régulièrement (PAGIRE C.8, 1, C10, C.11)				0,16
			La projection de la demande en eau pour les différentes utilisations est connue et régulièrement actualisée				0,41
			L'impact des changements climatiques sur la ressource eau est régulièrement suivi et évalué				0,81
			La qualité de l'eau est connue				0,41
			Le rapport hydrologique annuel publié				0,08
			L'Inventaire National Eau et Assainissement régulièrement mis à jour et publié				0,16
2.4.2	MEEATU		Le DSS est élaboré et opérationnel				0,15
			Le système de suivi de la consommation d’eau par les grands utilisateurs est effectif				0,02
			Le système de licence de prélèvements est instauré et opérationnel				0,06

Axe 3: L'amélioration des services eau potable et assainissement de base

Sous-axe 3.1 : Eau potable en milieu urbain				Risques			
Objectif spécifique 3.1 : L’approvisionnement de la population urbaine en eau potable est amélioré.				• Insuffisance de capacités humaines dans les institutions en charge des services d’eau potable, pour la planification et la mise en œuvre des projets identifiés • Insuffisance des capacités de gestion au niveau des organes de direction des institutions du sous-secteur • Les bénéficiaires des services d’eau potable n’acceptent pas de payer les services d’eau à un tarif rémunérateur • Le tarif de l’eau potable à la borne fontaine n’est pas rémunérateur pour les vendeurs d’eau privés			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
3.1.1. Les centres urbains disposent d'infrastructures d'AEP fonctionnelles tenant compte d'une approche pro-pauvre	MEM	Taux de couverture en eau potable urbain (2010: 83%; 2015: 95%; 2020 99%)	Systèmes d’AEP des centres urbains de Kayanza, MUYINGA et NGOZI renforcé (PAGIRE projet 12)				10,67
			AEP village Rukaramu/Kajaga et Gatumba renforcée				1,06
			Systèmes d’AEP des centres urbains Cibitoke réalisés				1,14
			Projet multisectoriel d'infrastructure d'eau réalisé (Bujumbura)				10,59
			AEP nouveaux quartiers Gasekebuye, Rweza, Carama, Musaga réalisée				1,22

			Une nouvelle usine de production d’eau potable pour la ville de Bujumbura (Conduite d’amenée d’eau brute, Usine de traitement, stations de pompage, réservoirs et conduite de refoulement) est construite et exploitée				57,01	
			Systèmes d’AEP des centres urbains Makamba,Bururi et Matana				1,63	
			Systèmes d’AEP des centres urbains de RUMONGE et de MWARO réalisés (PAGIRE projet 14)				1,63	
			AEP Karuzi et Nyanza Lac renforcée				1,71	
			Alimentation en eau potable du poste de Musasa réalisée (PAGIRE projet 18)				0,98	
			Réhabilitation et renforcement de l'AEP de la plaine de l'Imbo réalisés (PAGIRE projet 13)				2,04	
			AEP BUJA Phase III réalisée (Zone non encore desservies) (PAGIRE Projet 16)				57,01	
			Système d'AEP du centre urbain de Kirundo est renforcé				0,49	
			Systèmes d’AEP du centre urbain de MURAMVYA renforcé				1,63	
			Système d’AEP du centre d’ISALE renforcé				1,22	
			Système d’AEP des centres urbains de GITEGA, RUYIGI, RUTANA, CANKUZO et BUBANZA renforcé				5,70	
3.1.2	Une bonne gestion des services et des infrastructures d'AEP en milieu urbain est assurée	REGIDESO	a) Rendement du réseau a) Base 2010: 57%; 2015: 80 %; 2020: 83% b) Taux de recouvrement commercial (Montant encaissé / Montant Facturé) b) Base 2010: 75%; 2015: 85%; 2020: 95%	Comptabilité analytique du service Eau potable opérationnelle				0,16
				Etude sur la réforme de la REGIDESO effectuée et résultats / recommandations validées				0,50
				Prestations des services performantes (public et privé)				-

			Mécanismes de contractualisation de services aux privés				0,90
			Prestations de services aux clients déconcentrées				-
			Mécanismes de compensation des dettes entre l'Etat et la REGIDESO négociée et appliquée				-
			Système tarifaire rémunérateur appliqué				-
			Stratégie de communication de la REGIDESO élaborée et mise en œuvre				0,20
			Un dispositif d'intégrité et de lutte contre la corruption est mis en place				-
			Gestion du personnel basée sur les performances				-
			Plan de développement des capacités des ressources humaines élaboré et suivi				0,09
			Le Contrat-plan REGIDESO tient compte des aspects pro-pauvres				-
3.1.3	REGIDESO	% de bornes fontaines gérées par des privés	Loi portant sur la libéralisation de l'Eau potable actualisée et appliquée				0,01
			Une stratégie de promotion du secteur privé est adoptée				0,03
			Un dispositif de promotion du secteur privé est mis en place				0,49

Sous-axe 3.2 : Assainissement de base en milieu urbain				Risques			
Objectif spécifique 3.2 : La population urbaine a accès à un assainissement de base adéquat				• Insuffisance de capacités humaines dans les institutions en charge des services d’assainissement, pour la planification et la mise en œuvre des projets identifiés • Insuffisance des capacités de gestion au niveau des organes de direction des institutions du sous-secteur • Les bénéficiaires des services d’assainissement n’acceptent pas de payer un tarif rémunérateur • pour les services rendus La stratégie de communication pour le changement de comportement vis-à-vis de l’hygiène est inadéquate			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	fi/ Responsab	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
3.2.1 Les centres urbains disposent de système d’assainissement adéquat et fonctionnel		Taux de couverture en assainissement de base (2010: 34% ; 2015: 56 %; 2020: 78%)	Assainissement de base des villes de Muyinga, Ngozi et Kyanza réalisé				4,40
			Assainissement de la commune de Buyenzi réalisé				1,63
			Assainissement de la ville de Gitega réalisé (2011: en voie d'achèvement)				-
			Extension et mise en valeur du réseau eau usée de la ville de Bujumbura réalisées				3,58
			Assainissement de la ville de Rumonge réalisé				17,10
			Assainissement individuel promu dans les centres urbains				0,41
			Assainissement collectif promu dans les centres urbains				2,04
			Extension de l'assainissement de la ville de Gitega réalisée				1,55
			Des sites appropriés sont équipés pour entreposer et traiter les boues de vidange dans toutes les villes de plus de 50 000 habitants avant 2015, et dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants avant 2025.				0,09

3.2.2	Une bonne gestion des services et infrastructures d'assainissement est assuré	MININTER/SETEMU	Taux de recouvrement commercial (Montant encaissé / Montant Facturé)	Mesures incitatives pour le branchement aux réseaux d'égouts établies				0,20
				Un dispositif d'appui technique, de vérification et de contrôle est mis en place par l'Etat				0,41
				Structure communale spécialisée autonome mise en place				0,02
				Un dispositif pour promouvoir les initiatives des secteurs privés et associatifs est mis en place				0,02
				Le rôle des SETEMU clarifié (à travers l'étude prévue dans axe 1)				0,02
3.2.3	Un système de planification des interventions cohérent et harmonisé avec le développement urbain est opérationnel	SETEMU		Plan directeur national d'assainissement réalisé				3,58
				Plan directeur d'assainissement de la ville de Bujumbura établi (Eaux usées et déchets solides)				0,81
				Services de planification coordonnés et renforcés				0,08
				Plan de développement des capacités des ressources humaines élaboré et suivi				0,10
3.2.4	Le concept et le besoin d'un assainissement adéquat est bien compris par la population urbaine et celle-ci adopte un comportement responsable	MSPUS		Une stratégie de communication pour le changement du comportement élaboré				0,02
				Outils et documents de mise en œuvre élaborés et utilisés				0,10
				Des sites appropriés sont équipés pour entreposer et traiter les boues de vidange				1,22

Sous-axe 3.3 : L'eau potable et assainissement de base en milieu rural				Risques			
<u>Objectif spécifique 3.3 :</u> a) L'approvisionnement de la population rurale en EP est assuré. b) La population rurale applique les règles d'hygiène par l'utilisation des installations sanitaires adéquates				• Insuffisance de capacités humaines pour la planification et la mise en œuvre des projets identifiés • Les communes ne délèguent pas la prestation des services d'eau et d'assainissement à des prestataires de services professionnels. Faible engagement du secteur privé dans les services d'eau et d'assainissement. Les bénéficiaires des services d'eau et d'assainissement n'acceptent pas de payer les services rendus à un tarif rémunérateur pour le prestataire des services • Le système de tarification ne permet pas un recouvrement des coûts de fonctionnement • La stratégie de communication pour le changement de comportement vis-à-vis de l'hygiène est inadéquate			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
3.3.1	MEM	Taux de couverture AEP en milieu rural (2010: 50% ; 2015: 58% ; 2020: 89%)	Systèmes d'AEP des provinces de Rutana, Ruyigi, Cankuzo et Kirundo réalisés				12,62
			Systèmes d'AEP des provinces de Muyinga, Kayanza réalisés (fourniture des matériaux puis travaux communautaires)				0,17
			Systèmes d'AEP des provinces de Bubanza, Cibitoke et Muramvya réalisés (fourniture des matériaux puis travaux communautaires)				0,24
			Systèmes d'AEP des provinces de Cankuzo, Ruyigi, Gitega, Karuzi et Mwaro réalisés (fourniture des matériaux puis travaux communautaires)				0,46

			Systèmes d'AEP des provinces de Rutana, Makamba et Bururi réalisés (fourniture des matériaux puis travaux communautaires)				0,25
			Réhabilitation et extension des infrastructures AEP en milieu rural réalisées				0,25
			Systèmes d'AEP et SCEP Kirundo, Muyinga, Kayanza, Ngozi réalisés				34,32
			Systèmes d'AEP et SCEP Bubanza, Cibitoke, Buja-rural, Muramvya réalisés				28,41
			Systèmes d'AEP et SCEP Ruyigi, Cankuzo réalisés				6,56
			Systèmes d'AEP et SCEP Gitega, Karuzi, Mwaro réalisés				8,64
			Systèmes d'AEP et SCEP Rutana, Makamba, Bururi réalisés				21,54
3.3.2	Communes		Concept de gestion du service EP élaboré et adopté (étude)				0,08
			Notes d'instruction portant sur l'organisation de l'EP (11/1990) actualisées (y compris assainissement de base !)				-
			Un dispositif de promotion de prestataires (privés + associatifs) mis en place				0,16
			Accords de gestion entre commune et prestataires appliqués				-
3.3.3	Communes	x % communes ayant un contrat de délégation de service EP (2010: 0%; 2015: 50%; 2020: 95%)	DGHER/ Agence Hydraulique Rurale et service EP communal mis en phase				0,02
			Appui/conseil ciblé des services techniques aux communes assuré				0,30
			Suivi-Evaluation des performances du service EP assuré				-

3.3.4	L'accompagnement par les services techniques déconcentrés contribue à une meilleure performance des acteurs	MEM					
3.3.5	La population rurale utilise des installations sanitaires fonctionnelles	Communes	Taux de couverture en assainissement (2010: 35% ; 2015: 50 %; 2020: 80%)	Dispositif de promotion de latrines individuelles et collectives mis en place			1,06
				La population rurale dispose de latrines adéquates et fonctionnelles			-
				Chaque école dispose de latrines adéquates et fonctionnelles			-
				Les infrastructures publiques (marchés, gares routières, centres de santé, bâtiments municipaux etc) disposent de latrines adéquates et fonctionnelles			3,00
				La gestion des latrines publiques est assurée par les communes à travers des prestataires de service			-
3.3.6	La population adopte un comportement d'hygiène	MSPLS		Une stratégie CCC est élaborée			0,04
				La stratégie CCC est mise en œuvre			0,25

Axe 4 : La valorisation de l'eau pour le développement socio-économique et pour la préservation de l'environnement et la gestion des catastrophes liés à l'eau

Sous-axe 4.1 : L’eau pour les secteurs du développement socio-économique				Risques			
Objectif spécifique 4.1 : Les secteurs utilisateurs de l’eau valorisent la ressource pour le développement économique en respectant les principes de la GIRE							
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
4.1.1	MEEATU		Les données sur la ressource eau sont disponibles pour les acteurs du secteur agricole				0,41
			Les principes GIRE sont vulgarisés auprès des acteurs du secteur agricole				0,08
			Les techniques agricoles compatibles avec les principes GIRE sont développées (voir axe 2, sensibilisation sur la GIRE)				0,24
4.1.2	MEEATU		Les données sur la disponibilité de l’eau mises à la disposition des acteurs sous-sectoriels (voir 2.4.1)				-
			Les principes GIRE sont vulgarisés auprès des acteurs sous-sectoriels (voir 2.1.1).				-

Sous-axe 4.2 : Prévention et gestion des désastres liés à l’eau				Risques			
Objectif spécifique 4.2 : La population est protégée contre les désastres liés à l’eau				• Une communication inadéquate en direction de la population			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
4.2.1	MEEATU		Identification et délimitation des zones à risque d’inondation				0,05
			Système de prévision et d’alerte mis en place				0,05
			Dispositifs de protection mis en place				0,12
4.2.2	MSNDHG		Plan d’urgence élaboré et connu				0,24
			Dispositif d’intervention mis en place				0,02
4.2.3	MSNDHG		La population est informée par rapport aux comportements à adopter en cas de désastre				0,24
							0,05

Sous-axe 4.3 : Protection de la Ressource Eau				Risques			
Objectif spécifique 4.3 : Les ressources en eau sont maintenues en qualité et en quantité pour servir le développement socio-économique d’une manière durable							
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
4.3.1 Les ressources en eau dans les sous-bassins protégées	MEEATU		Projets de restauration et de protection de la qualité et de la quantité d’eau des nappes phréatiques mis en place				2,44
			Laboratoire de contrôle de la qualité de l’eau fonctionnel				0,35

Axe 5 : Dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau du Burundi

Sous-axe 5.1 : Coopération pour la gestion des ressources en eaux partagées				Risques			
Objectif spécifique 5.1 : Le Burundi tire des bénéfices de la coopération dans la gestion des ressources en eau transfrontalières				• Changement de la composition l'équipe de négociation des accords sur la gestion des ressources en eau partagées suite à l'instabilité du personnel dans les différentes institutions du pays			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
5.1.1 Les intérêts du Burundi en matière des eaux transfrontalières sont pris en compte dans les accords de coopération.	MEEATU		Intérêts du Burundi dans chaque bassin hydrographique identifiés				0,02
			Comité de négociation inter-état mis en place				-
			Capacités nationales de négociation des accords renforcées				0,04
			Accord sur la gestion des eaux du Nil signé				0,02
			Accord sur la gestion des eaux du Congo signé				0,02
			Traité sur la gestion des eaux du bassin du lac KIVU et de la rivière RUSIZI signé				0,02

5.1.2	Gestion partagée des ressources en eau transfrontalières effective	MEEATU	Harmonisation des politiques et textes légaux et réglementaires avec les accords internationaux que le Burundi a ratifiés				0,06
			Analyse conjointe périodique des demandes en eau transfrontalières				0,04
			Répartition des eaux transfrontalières négociées périodiquement suite à l'analyse				0,02
			Projets hydrauliques sous-régionaux développés dans le respect des accords internationaux				0,04
			Projets de protection des eaux transfrontalières développés				0,03
			Mécanismes d'indemnisation des victimes en aval élaborés et appliqués				0,02

Axe 6 : Le renforcement de la planification et du financement du secteur

Sous-axe 6.1 : Planification stratégique du secteur				Risques			
Objectif spécifique 6.1 : Les investissements dans la mise en valeur des ressources en eau se font en fonction de la demande exprimée par les bénéficiaires				- Certains bailleurs de fonds n’adhèrent pas à l’harmonisation des approches dans les interventions dans le secteur - Difficultés dans la mise en place des conditions cadres préalables pour une approche programme effective dans le secteur			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
6.1.1	MPDC		Un schéma de planification cohérent est élaboré (PCDC-PIP/CDMT-Loi de Finance)				0,01
			Méthodologie à tenir compte de l'approche pro-pauvre développée				0,00
			Capacités des services de planification renforcées				0,10
			Le Schéma de planification est mis en application				0,05
6.1.2	MPDC		Les approches de planification et d’interventions du Gouvernement et des bailleurs sont harmonisées.				0,05
			Un dispositif efficace pour amener les bailleurs à s’inscrire dans la mise en œuvre de la Stratégie est mis en place par le Gouvernement				0,02
			Le Plan National d’Investissement est aligné sur la stratégie et concerté entre Gouvernement et PTF				0,06

6.1.3	Un système de suivi-évaluation assure la mise en œuvre de la PNEau	CNCE	a) Date de disponibilité de la version actualisée de la SNEau; (03/2013; 03/2016); b) Date de disponibilité du plan cadre actualisé (03 de chaque année à partir de 2012)	Un dispositif effectif de gestion de l'approche programme est mis en place (voir aussi 6.4.3)				0,02
				Des revues annuelles du secteur sont réalisées en conformité avec les exigences de l'approche programme				0,16
				Un dispositif efficace de suivi-évaluation d'impact est mis en place et fonctionne				0,16
				Un dispositif efficace de suivi-évaluation de la performance de la mise en œuvre de la PNEau/SNEau et mis en place et fonctionne				0,02
				La Stratégie est actualisée à la fin de chaque phase				0,09
6.1.4	Les politiques d'aménagement du territoire et de l'urbanisme prennent en compte les questions liées à l'eau et à l'assainissement	MEEATU		Un Processus de planification est élaboré (procédures à suivre) pour assurer la prise en compte des questions de l'eau et de l'assainissement dans l'aménagement du territoire et dans la viabilisation des terrains				0,02

Sous-axe 6.2: Tarification et recouvrement des couts				Risques			
Objectif spécifique 6.2: La rentabilité des services et la pérennisation des investissements sont assurées en tenant compte de la protection de la ressource eau et de l'équité.				• Dû à des interférences politiques, les mécanismes de régulation et de contrôle des services d'eau et d'assainissement ne sont pas efficaces et ne permettent pas une bonne gestion des services ni une viabilité financière des prestataires des services • La stratégie de communication pour la sensibilisation de la population sur la nécessité de payer pour l'eau est inefficace			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
6.2.1	MEM/ACR		Système de tarification amélioré permettant la rentabilité, prenant en compte les aspects sociaux				0,17
			Mécanisme de régulation mis en place et fonctionnel				-
			Les tarifs sont révisés en cas de besoin				-
6.2.2	MEM/ACR		Système de tarification élaboré				0,02
			Mécanisme de régulation mis en place et fonctionnel				0,05
			Les tarifs sont révisés en cas de besoin				
6.2.3	MinInter		Système de tarification élaboré				0,02
			Mécanisme de régulation mis en place et fonctionnel				-

			Les tarifs sont révisés en cas de besoin				-
6.2.4	Un système de tarification de l'eau brute spécifique à chaque usage est appliqué	MEEATU	Les textes réglementaires de tarification sont élaborés				0,03
			Les tarifs sont révisés en cas de besoin				-

Sous-axe 6.3 : Considérations particulières des pauvres et d’autres groupes vulnérables				Risques			
Objectif spécifique 6.3 : L’accès au service de l’eau et de l’assainissement aux catégories vulnérables est assuré				• Approche pro-pauvre compromise par un tarif d’eau qui ne garantit pas une marge suffisante pour le vendeur d’eau à la borne fontaine			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
6.3.1	MEM		Voir 6.2.1				-
			Voir 6.2.2				-
6.3.2	MEM		Un dispositif de facilitation du branchement est élaboré (crédit branchement, subvention, etc)				1,02
			Le dispositif est géré par le guichet « eau et assainissement » (voir6.3.3)				-
6.3.3	MEM	Date du premier décaissement du guichet en faveur des infrastructures "pro-pauvres" (06/2016)	Un décret portant création et fonctionnement du « guichet » est appliqué				0,01
			Un dispositif de procédures de gestion du guichet est mis en place				0,03
			Le pot commun de l’approche programme alimente le guichet				0,05

Sous-axe 6.4 : Mobilisation des financements pour le développement du secteur de l’eau et de l’assainissement				Risques			
<u>Objectif spécifique 6.4 : Les mécanismes de financement permettent la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre de la PNEau/SNEau sont</u>				• La conjoncture financière mondiale affecte négativement le secteur par une diminution des apports financiers des PTF • Manque ou insuffisance d’acceptation parmi les bailleurs de fonds de faire passer leurs apports financiers par le Fonds National de l’Eau et de l’Assainissement • L’institution en charge de la gestion du Fonds National de l’Eau et de l’Assainissement est une structure relativement lourde • Insuffisance de transparence dans les procédures de gestion financière du Fonds National de l’Eau et de l’Assainissement			
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
6.4.1	MEEATU		Le Gouvernement élabore un dispositif visant à orienter les contributions internes et externes vers la réalisation de la Stratégie Nationale de l’Eau				-
			Le Gouvernement élabore et met en œuvre un dispositif de mobilisation des financements extérieurs				0,10
6.4.2	MinFin	Pourcentage du budget de l'Etat affecté au secteur (Base 2010 : 0,07%; 2015 : 2%)	Tous les investissements publics sont intégrés dans la loi des finances				-
			Le Gouvernement intègre des lignes budgétaires dans la loi des finances pour réaliser les principaux axes de développement du secteur de l’eau				-
			Le Gouvernement affecte au secteur de l’eau et assainissement 2 % du budget de l’Etat				-

6.4.3	Le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement est fonctionnel (outil approche programme)	MEM	Une partie des financements des bailleurs passent par le Fonds (avant 06/2016: 15%; 2018: 30%; 2020: 50%)	Un dispositif de procédures de gestion du fonds est mis en place				0,10
				Les mécanismes de mise en place et de fonctionnement du fonds sont élaborés et concertés entre le Gouvernement et les PTF (entre autre, clarification de relation avec le FONIC)				0,05
				Le fonds est alimenté en fonction des besoins exprimés à travers les mécanismes de planification (voir 6.1.1)				-
6.4.4	Le Fonds National du financement de la gestion de l'eau (Fonds GIRE selon Code de l'Eau) est fonctionnel	MEEATU		Les mécanismes de mise en place et de fonctionnement du fonds sont élaborés				0,02
				Un dispositif de procédures de gestion du fonds est mis en place				0,02
				Un système de financement (redevances, budget de l'Etat, autres) est fonctionnel				0,02

Axe 7 : Le renforcement des capacités professionnelles dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Sous-axe 7.1 : Création des structures de formation en sciences et techniques de l’eau					Risques		
Objectif spécifique 7.1 : Le secteur de l’eau et de l’assainissement dispose de ressources humaines formées tant en quantité qu’en qualité nécessaire							
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
7.1.1	MESRS		Les besoins en ressources humaines et en capacités de formation de niveau supérieur sont analysés.				0,02
			Des curricula et outils didactiques sont disponibles				0,41
			Des filières de formation en techniques et sciences de l’eau et de l’assainissement sont créées.				0,33
7.1.2	MEBS		Les besoins en ressources humaines et en capacités de formation sont analysés.				0,02
			Des curricula et outils didactiques sont disponibles				0,41
			Des écoles secondaires sont créées.				0,65

7.1.3	Les diplômés disposent des connaissances et compétences requises	MEBS		Des formations adéquates en techniques de l'eau et de l'assainissement sont dispensées au niveau écoles secondaires, universitaire et poste-				0,37
				Un contrôle de qualité des cursus assure leur adéquation aux besoins				0,24

Sous-axe 7.2 : Renforcement des capacités par la formation				Risques				
Objectif spécifique 7.2 : Les intervenants dans le secteur de l’eau et assainissement sont à l’hauteur de leurs tâches								
Résultats attendus			Produits / Livrables					
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif	
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)	
7.2.1	La qualité de la formation continue est améliorée	Premiers responsables des institutions	Pourcentage du budget alloué au secteur dans chaque institution dépensé pour la formation continue (au moins 5% des budgets)	Stratégie de renforcement des capacités par la formation pour le secteur E&A élaboré et appliquée				0,10
				Des curricula et outils didactiques sont disponibles				0,35
				Des formateurs qualifiés sont disponibles				0,18
				Des formations en techniques de l’eau et de l’assainissement sont dispensées				0,37
				Un contrôle de qualité assure l’adéquation des cursus aux besoins de formation				0,08

Sous-axe 7.3 : Promotion de l’éducation environnementale				Risques			
Objectif spécifique 7.3 : Les parties prenantes contribuent à la protection des ressources eau							
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
7.3.1 Les parties prenantes maîtrisent les concepts et pratiques de protection de ressource eau	MEEATU		Stratégie de communication sur la protection de l’environnement élaborée et mise en œuvre				0,05
			Outils didactiques et médiatiques développés et diffusés				0,18
			Dispositif de promotion des concepts mis en place				0,00

Sous-axe 7.4 : Renforcement des capacités de Recherche –Développement pour la maîtrise de l’eau.				Risques			
Objectif spécifique 7.4 : La recherche contribue à la maîtrise de la gestion et de l’utilisation de l’eau							
Résultats attendus			Produits / Livrables				
	Chef de fil/ Responsable	Indicateur(s) de performance		Phase de réalisation			Budget estimatif
				2011-2012	2013-2015	2016-2020	(millions USD)
7.4.1	MESRS		Les besoins en capacité de recherche sont définis				0,02
			Dispositif de renforcement des capacités est mis en place				0,41